



**Musique**

**Danse**

**Théâtre**

**Cirque**

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021-2027 DU CONSERVATOIRE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

ANNÉES SCOLAIRES 2020/21 À 2026/27



Cinq années se sont écoulées depuis l'adoption et la présentation du Projet d'Établissement 2015-2020, période riche pendant laquelle de nombreux projets ont abouti, dont la construction du nouveau site du Pradet, livré en janvier 2020. Ce nouveau bâtiment permet aux élèves du Conservatoire TPM de bénéficier de locaux adaptés aux pratiques artistiques, dans une architecture moderne et un environnement de qualité.

Le Conservatoire TPM s'affirme dans la durée comme lieu de ressources incontournable pour notre territoire ; la diversité de ses enseignements constitue une véritable force collective, au service des populations, des plus jeunes aux adultes, qui peuvent accéder facilement à l'expression des arts vivants.

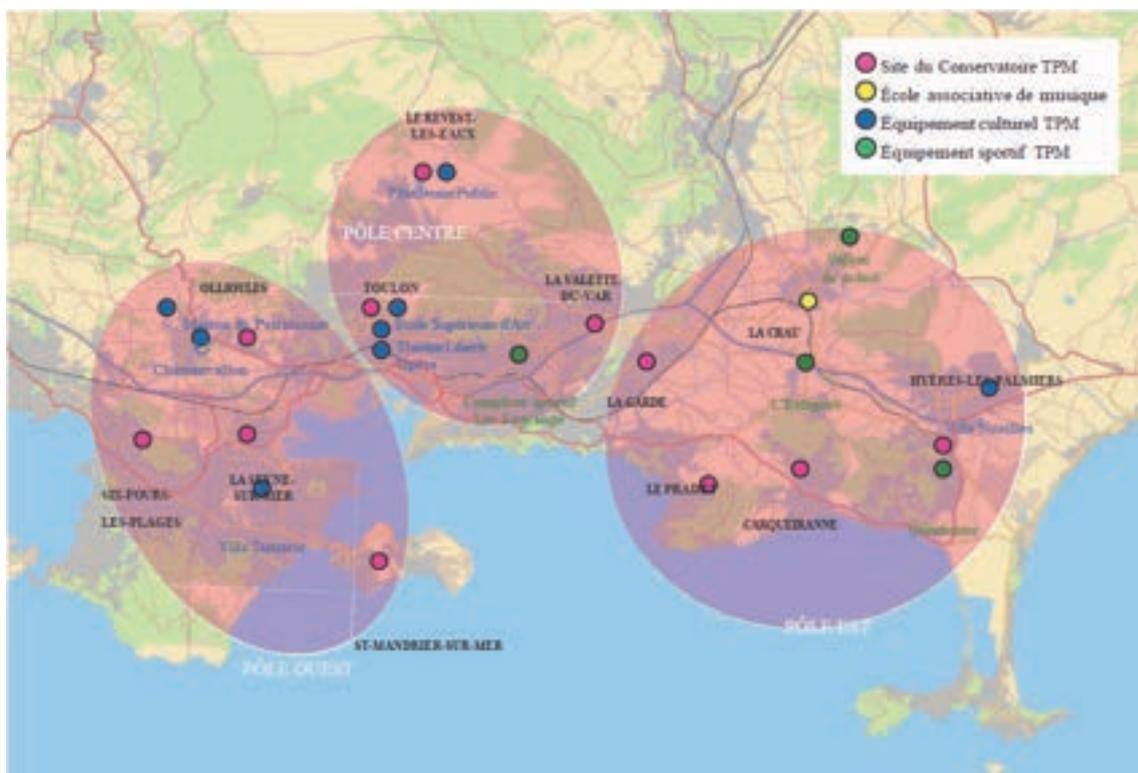
Autant d'enjeux majeurs qui ont besoin d'une trajectoire clairement définie. C'est tout l'objectif de ce nouveau Projet d'Établissement, concernant la période des années scolaires 2020/2021 à 2026/2027.

Dans le contexte économique difficile que nous vivons, aggravé par la crise sanitaire depuis mars 2020, plus que jamais, notre établissement doit demeurer un outil précieux de partage de vie culturelle, de joie et de plaisir !

Merci aux équipes du Conservatoire qui n'ont jamais relâché leurs efforts et toutes mes félicitations pour ce Projet d'Établissement qui devrait doter notre établissement, des atouts nécessaires pour répondre aux évolutions de notre société, des attentes des usagers et des enjeux de notre territoire au cours des six prochaines années scolaires.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée



<b>A. PRESENTATION ET ANALYSE</b>	
<b>1. INTRODUCTION</b>	
1.1 Le <i>Conservatoire TPM</i> , un établissement d'enseignement artistique classé par le Ministère de la Culture et de la Communication : rappel des textes et règlements	5
1.2 Des missions définies au niveau national	6
1.3 Méthode d'élaboration du Projet d'Établissement : une démarche participative	6
1.4 Quelques grandes identités du <i>Conservatoire TPM</i>	7
1.5 Évaluation synthétique du Projet d'Établissement 2015-2020	11
1.6 Les réussites du Projet d'Établissement 2015-2020	13
<b>2. STRUCTURE - ORGANISATION - FINANCEMENT DU CONSERVATOIRE DE TPM EN 2020</b>	
2.1 Une structure originale aux interactions multiples	15
2.2 Un réseau de Sites aux forces centripètes et centrifuges	16
2.3 Des financements culturels très positifs : comparaison nationale et régionale	18
2.4 Situation du <i>Conservatoire TPM</i> relativement à d'autres	19
<b>3. LE RAYONNEMENT DU CONSERVATOIRE - SON OFFRE ET SES PUBLICS</b>	
3.1 Le taux de couverture : ratio élèves physiques / sur population	21
3.2 Évolution du taux de couverture sur la période 2015 à 2020	21
3.3 Une action à améliorer pour l'éducation artistique	22
3.4 Une action artistique et culturelle très positive	22
3.5 Axes pour le nouveau projet	23
<b>4. LA SCOLARITÉ ET SES PUBLICS</b>	
4.1 Nombre d'élèves par spécialités, années 2015 à 2020	23
4.2 Pour la musique, une pédagogie basée sur le syndrome du podium	24
4.3 Les taux de non-réinscription	24
4.4 Objectifs pédagogiques pour le nouveau projet	25
4.5 Structures d'âge et répartition par sexe	26
4.6 Répartition des élèves physiques et des élèves-cours par discipline	26
4.7 Répartition des élèves Musique	27
4.8 Répartition des élèves Danse	27
4.9 Répartition des élèves Théâtre	28
4.10 Répartition des élèves Cirque	28
4.11 Répartition des élèves par Pôles et cycles	29
<b>5. PERSONNELS - QUALIFICATIONS - LES HEURES</b>	
5.1 à 5.4 : Personnels - Qualifications	30
5.5 à 5.6 : Administration et taux d'encadrement des élèves par les enseignants selon les spécialités	31-32
5.7 à 5.8 : Heures par département et prévision des départs en retraite	32-33

<b>6. BUDGET</b>	
6.1 Budget	33
6.2 Répartition de la masse salariale	34
6.3 Subventions	34
6.4 Structure de la masse salariale enseignants	34
6.5 Décomposition du coût élève par spécialité	35
6.6 Structure des financements de l'éducation artistique	36
6.7 Le coefficient de Service public	36

<b>B. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021 à 2027</b>	
<b>1. ARCHITECTURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT</b>	<b>37</b>
1.1 Cycles d'Enseignement artistiques et Cycles de l'Éducation Nationale	39
1.2 Au début du Projet, l'Éducation Artistique par l'Eveil et l'Initiation	40
<b>2. ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES</b>	
2.1 Musique	44
2.2 Danse	45
2.3 Théâtre	47
2.4 Cirque	50
2.5 Enseignement artistique et débouchés métiers	51
<b>3. MEDIAS</b>	
3.1 Médiathèque	51
3.2 Scolarité et développement du numérique	52
3.3 Communication	53
<b>4. DIFFUSION ARTISTIQUE</b>	
4.1 Saison culturelle	54
4.2 Coopération avec les équipements artistiques métropolitains	55
<b>5. MODERNISATION DES LOCAUX</b>	<b>56</b>
<b>6. EVOLUTION DES SERVICES SUPPORTS POUR PILOTER ET ADMINISTRER L'ACTION</b>	<b>57</b>
6.1 Gouvernance et cohérence territoriale	57
6.2 Gestion et Administration	58
<b>CONCLUSION : TROIS GRANDS AXES</b>	<b>59</b>

# A. PRESENTATION ET ANALYSE

## 1. INTRODUCTION

Comme l'y invitent les textes du Ministère de la Culture et de la Communication, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a décidé de renouveler le Projet d'Établissement de son Conservatoire. C'est une règle et elle permet, tous les 5 ans, aux équipes d'enseignants, aux responsables et élus de faire le point, de tirer les enseignements sur ce qui fonctionne bien et mérite d'être conservé, voire renforcé, et ce qui nécessite des inflexions, corrections, voire suppressions, au bénéfice d'autres actions culturelles, pédagogiques et artistiques.

Le précédent Projet d'Établissement du Conservatoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée couvrait la période 2015-2020. Dans sa conception il s'est largement appuyé sur le contexte territorial institué par la loi de 2004 concernant l'enseignement artistique.

### **Un nouveau contexte - De nouveaux enjeux - Un défi à relever**

La loi MAPTAM (2014) et l'affirmation du rôle des métropoles, la création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée le 1er janvier 2018 et sa prise de compétence « Construction, aménagement, entretien, fonctionnement d'équipements socioculturels et socioéducatifs d'intérêt métropolitain » expriment une volonté des 12 communes d'œuvrer à définir un développement concerté dans ce domaine de l'éducation et de l'enseignement artistique.

Depuis le projet de 2015, le paysage culturel, les modes de la pratique et de l'enseignement artistique, les attentes pédagogiques, notamment des jeunes, ont évolué, se sont modifiées. De nouveaux comportements culturels sont apparus avec la place de plus en plus importante de l'internet. Mais notre conjoncture est également marquée par une profonde réflexion du Ministère de la Culture et de la Communication concernant la place et le rôle des établissements d'enseignements artistiques : loi relative à la « Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine » (loi LCAP) du 29 juin 2016, ainsi que l'étude conduite par la Direction Générale de la Création Artistique concernant les labels, habilitations, agréments, et conditions d'intervention du Ministère de la Culture et de la Communication.

À ce titre, le Conservatoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée fait partie des établissements retenus par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la réalisation d'une étude d'impact conduite par la Direction Générale de la Création Artistique.

Autant dire que la démarche du Projet d'Établissement du Conservatoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée se déroule dans le cadre d'une réflexion plus large. Ceci nous confère une responsabilité.

**Le Projet d'Établissement qui vous est présenté est le résultat d'un large travail de rencontres, interviews, groupes de réflexion, d'étude et de propositions<sup>1</sup>.**

### **Remerciements**

Nous tenons à remercier les élus dont l'Amiral Yann TAINGUY, Conseiller métropolitain et adjoint au maire chargé de la culture de la ville de Toulon, la Direction Générale Adjointe des Services-Secrétariat Général, en charge de la culture et l'ensemble des personnels du Conservatoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : Direction et directions adjointes, Responsables de Sites, Conseillers aux études, personnels administratifs, enseignants, membres du Conseil pédagogique et pilotes des Plateformes et Ateliers.

Le diagnostic ainsi que les axes-projets qui s'en dégagent sont le fruit de leur travail tout autant que l'expression de leur intérêt et motivation. C'est sans doute le meilleur gage qui puisse nous garantir un degré de réalisation du Projet d'Établissement qui soit à la hauteur de leur engagement.

---

<sup>1</sup> Voir démarche méthodologique participative

## 1.1. LE CONSERVATOIRE DE TPM EST UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

### Principaux textes et règlements

Le « Conservatoire National à Rayonnement Régional » a été créé en 2002 par la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée : **il propose un enseignement initial et d'orientation professionnelle en danse, théâtre, musique et arts du cirque. Il est habilité à délivrer des diplômes reconnus sur le plan national.**

**Son Projet d'Établissement s'inscrit dans les textes cadres du Ministère de la Culture et de la Communication :**

- **la Charte des enseignements artistiques (2001)** établit les missions générales de service public et les diverses responsabilités au sein des établissements d'enseignement artistique. Elle sert à clarifier le rôle des conservatoires et leurs champs d'action
- **les Schémas d'Orientation Pédagogique (SOP)** plus techniques (2004 pour la danse, 2005 pour le théâtre, 2008 pour la musique) précisent les cursus, leurs contenus, leurs conditions d'accès, leurs objectifs, ainsi que le fonctionnement pédagogique des établissements et les conditions de validation des diplômes
- **la loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales** définit les niveaux de responsabilité et de financement entre les différents échelons de collectivités territoriales : Région – Département – Communes et leurs établissements de coopération intercommunale
- **l'arrêté du 15 décembre 2006, dans la continuité du Décret du 12 octobre 2006** relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique demande que les établissements, en cohérence avec le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques et le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles :
  - établissent un Projet d'Établissement validé par la collectivité territoriale qui présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation
  - s'inscrivent dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés
  - fonctionnent en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.
- **La Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP)**
  - Elle prévoit de nouvelles dispositions de nature à conforter en premier lieu le rôle des collectivités territoriales dans l'accès aux enseignements artistiques et à toutes les pratiques culturelles, qu'elles soient professionnelles ou amateurs. De plus, l'État et les collectivités territoriales « garantissent une véritable égalité d'accès aux enseignements artistiques, et à l'apprentissage des arts et de la culture ». La LCAP fait entrer les établissements d'enseignement supérieur de la création dans le Code de l'éducation par le biais de l'ajout de deux chapitres, l'un consacré aux écoles d'art, l'autre à celles de l'audiovisuel et du cinéma. L'objectif du législateur étant de les intégrer au système européen de Licence-Master-Doctorat (LMD).

## 1.2. Des missions définies au niveau national

Placé sous la tutelle pédagogique de l'État représenté par le Ministère de la Culture et de la Communication, le Conservatoire Toulon Provence Méditerranée est placé sous l'autorité de la Direction Générale Adjointe-Secrétariat Général en charge, notamment, de la direction de la Culture.

Les missions du Conservatoire de TPM sont ainsi définies :



Garantir un enseignement d'excellence, correspondant aux normes définies par les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication

Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants à la musique, à la danse, au théâtre et aux arts du Cirque

Assurer l'enseignement aux jeunes d'une pratique musicale, chorégraphique, théâtrale, circassienne, vivante, permettant ainsi la formation de

futurs amateurs actifs et autonomes, qui plus est spectateurs éclairés et enthousiastes

- Repérer et faire éclore le talent des futurs artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier
- Constituer sur le plan local, départemental, régional, et national un pôle d'activité artistique et pédagogique, de formation, de diffusion, et de création
- S'inscrire comme pôle ressource en matière de conseil et d'orientation dans les quatre secteurs : musique, danse, théâtre et cirque
- Participer à la formation professionnelle en partenariat contractuel avec d'autres institutions
- Constituer sur le plan local, en collaboration avec tous les autres établissements compétents, un noyau dynamique de la vie artistique de la Métropole.

## 1.3. Croiser les expériences, mutualiser les compétences : une méthode participative

Méthode selon laquelle les personnels, services, et autres parties prenantes (y compris les bénéficiaires) collaborent pour concevoir et conduire un diagnostic pour en tirer les orientations d'un projet.

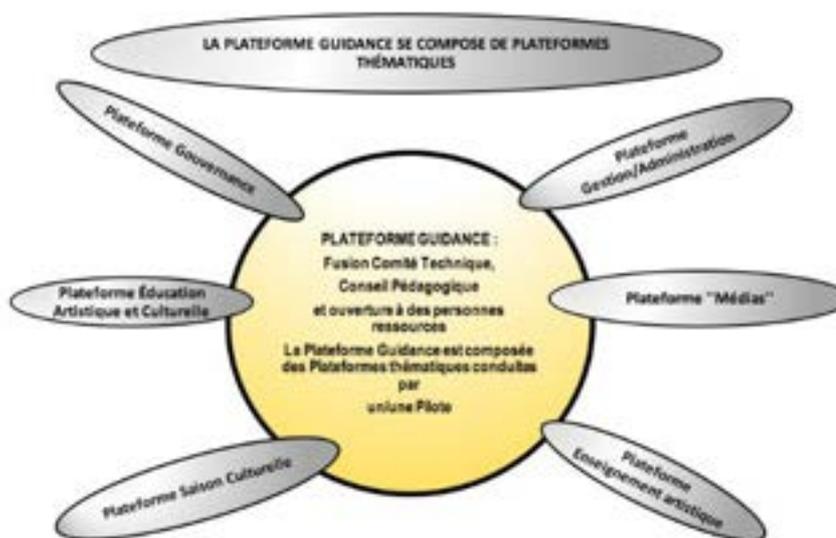
**Mise en place d'une Plateforme Guidance, de 6 Plateformes thématiques et de 22 Ateliers, soit une participation d'environ 60 personnes.**

**Objectifs :**

- Mettre en place des processus participatifs de co-production
- Développer autonomie et responsabilité
- Rechercher des cohérences nouvelles
- Dépasser les logiques de singularisation des acteurs en favorisant des agencements collaboratifs entre missions verticales et transversales.

Compte tenu de la configuration du *Conservatoire TPM* : 11 Sites répartis par zones territoriales (Ouest, Centre et Est) et 187 enseignants, la participation devait disposer, à la fois, d'une forme horizontale de réflexion, participation, et d'une approche déconcentrée, de type réseau, le tout visant à identifier, caractériser des dynamiques pédagogiques, des moyens, et des mutualisations. Pour cela, la méthodologie de participation mise en place comprenait :

- **une Plateforme Guidance** : elle Instruit, Anime, Coordonne, Accompagne, Assiste, Représente le travail dans les phases diagnostic et projet. Elle est l'espace d'orientation et de suivi de l'élaboration des propositions
- **6 Plateformes Thématiques** : en charge de traiter un thème spécifique au projet : 6 thèmes ont été déterminés, voir ci-contre. Chaque membre de la "Plateforme Guidance" se voit confié l'animation d'une Plateforme thématique et/ou d'un Atelier
- **22 Ateliers** : l'atelier est une unité de travail au sein de la plateforme thématique. Il est chargé d'un sujet particulier dont il doit analyser les données et proposer des axes projet.



## 1.4. QUELQUES GRANDES IDENTITÉS DU CONSERVATOIRE TPM

### PORTRAIT DE TOULON PROVENCE MEDITERRANÉE

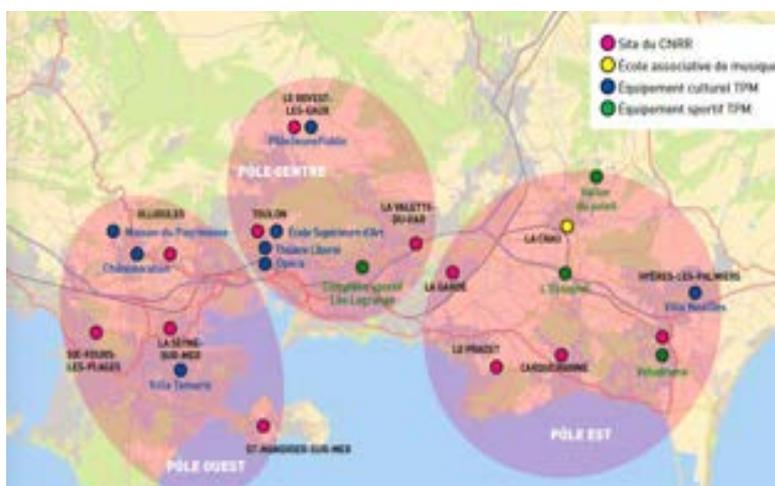
- 12 communes
- 439 542 habitants (source INSEE, population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019) pour un territoire d'une superficie de 36 654 hectares dont 200 km de littoral (incluant les îles d'Hyères)
- 42% de la population du Var
- Une population vieillissante : + de 60 ans = 30% de la population
- Poids des 0-14 ans dans la population : 5,7% contre 18,3% en PACA
- Taux de chômage : 10% contre 11,3% en PACA
- Toulon Provence Méditerranée dispose d'un Contrat de ville qui comprend 13 quartiers : 8 à Toulon – 2 à La Seyne – 2 à Hyères – 1 à La Garde.

## LE TERRITOIRE DE RAYONNEMENT DU CONSERVATOIRE

**Un réseau de Sites et de Pôles d'enseignement, d'éducation artistique et d'action culturelle sur le territoire métropolitain**

Le « Conservatoire National à Rayonnement Régional » a été créé en 2002 par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée. Il est constitué par l'intégration de onze établissements aux statuts divers aujourd'hui éléments de l'établissement Conservatoire à Rayonnement Régional.

L'Établissement « *Conservatoire TPM* » est à la fois une unité d'organisation, de gestion administrative, pédagogique, artistique, d'action culturelle et technique et, en même temps, un ensemble de lieux d'enseignement appelés Sites. Ceci marque ses différentes échelles territoriales aussi bien que sa diversité en termes de situation locale.



À l'origine ces Sites étaient regroupés au sein de trois Pôles territoriaux :

- Pôle Ouest : Sites de La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages et Ollioules
- Pôle Centre : Sites de Toulon, La Valette-du-Var et Le Revest-les-Eaux
- Pôle Est : Sites de La Garde, Le Pradet, Hyères-les-Palmiers et Carqueiranne

L'action du Conservatoire s'efforce de prendre en compte les points d'articulation des différentes échelles auxquelles il est confronté : la commune, représentée par un Site, les Sites insérés dans une dynamique de Pôles. Cette architecture territoriale constitue un mode d'organisation pertinent qui demande à être mieux articulé dans son efficience de Pôle.

**COMPÉTENCES TPM** : en janvier 2018, Toulon Provence Méditerranée devient la 14<sup>e</sup> Métropole française.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée exerce trois types de compétences<sup>2</sup> :

▪ **Les compétences obligatoires** : le développement économique, la politique de la ville, l'aménagement de l'espace et les transports, l'équilibre social de l'habitat, l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

<sup>2</sup> Voir Site internet de la Métropole

▪ **Les compétences optionnelles** : création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, *construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

▪ **Les compétences supplémentaires** : l'environnement et la mise en valeur des espaces naturels remarquables, le tourisme et ouverture maritime, l'aménagement numérique, la formation et l'enseignement supérieur, l'assainissement collectif et non collectif, le Sport, la Politique de la ville-insertion, l'animation de la vie locale, les transports urbains de voyageurs, *la Culture*.

Plus précisément pour la Culture :

- *Enseignement de la Musique, de la Danse, de l'Art Dramatique (conformément aux dispositions du Code de l'Education)*
- *Animation et valorisation des équipements culturels d'intérêt métropolitain*
- *Mise en œuvre d'un service de transport des publics dans le cadre des actions culturelles organisées sur le territoire de TPM*
- *Soutien et promotion des jeunes créateurs locaux.*

**DONNÉES STRUCTURANTES DU CONSERVATOIRE**

<b>1. Budget de 14,8 millions d'euros</b> <i>(investissement et fonctionnement)</i>	<b>2. Premier budget culturel de la Métropole TPM</b> avec un taux d'implication de la collectivité de 43% <i>(Budget du Conservatoire rapporté au Budget culturel)</i>		<b>3. Un ratio de contribution de 34,24 € / habitant</b> <i>(Budget du Conservatoire TPM rapporté au nombre d'habitants)</i>	
<b>4. 187 enseignants</b> assurent leurs missions		<b>5. 3 356 élèves</b> physiques en 2019-2020		
<b>6. Quatre domaines culturels et artistiques</b>	Musique	Danse	Théâtre	Cirque

**UN CONSERVATOIRE PORTEUR DES VALEURS DE SERVICE AUX PUBLICS**

- **Une valeur structurante : l'accessibilité.**  
Permettre l'accessibilité économique, symbolique, physique (géographie) au plus grand nombre possible d'enfants à l'éducation et l'enseignement artistique.

**Trois axes de politique culturelle la traduisent :**

- 1) **Une politique tarifaire unique et très basse** : 160 € pour les résidents de La Métropole TPM.
- 2) **Une densité de l'offre pensée en termes d'égalité de service entre Sites** : disciplines, qualification du corps enseignant, et mobilité (déplacement intense d'un Site à l'autre de la Métropole) : des conditions très différenciées de locaux limitent l'égalité de l'offre, mais celle-ci est compensée par le fait qu'un usager d'une commune peut s'inscrire dans une discipline de son choix sur un autre Site dans la mesure des places disponibles.
- 3) **Une flexibilité, mobilité et fluidité au niveau des inscriptions.**

**Flexibilité** : celle-ci se réalise au niveau du Site d'appartenance : lieu de résidence, mais ouvre droit de prendre ses cours dans un autre Site de son choix au niveau du réseau.

**Mobilité** : un choix ouvert sur les disciplines et les Sites entraîne une mobilité de déplacement, ce qui permet de répondre, aussi, à des problèmes d'aménagement des temps de vie des familles et des élèves, notamment au niveau des déplacements journaliers, domicile-lieu de travail, lieux de scolarité. Un gain de service « mobilité » qu'apprécie les familles et les élèves.

**Fluidité** : il n'y a pas d'échelle de valeur entre les Sites, par exemple, le Site de Toulon historiquement porteur du classement, participe au mouvement général en matière de formats pédagogiques et de parcours d'enseignement. Même si, comme le révèle le diagnostic, sa place et son rôle, doivent être précisés concomitamment à celles des Pôles et Sites.

▪ **Une valeur de référence** :

- **pour chaque Site**, faire partie d'un établissement labellisé
- **pour les élus**, être en capacité d'offrir un service dense et attractif à moindre coût d'accès
- **pour chaque citoyen**, pouvoir bénéficier de la diversité des disciplines proposées
- **pour les élèves** et leurs familles disposer d'une même égalité de droits et devoirs : un même Règlement des études en Musique, Danse, théâtre, arts du cirque, des parcours de formation diversifiés et cohérents.

Chaque usager peut :

- accéder à un ensemble de cours diversifiés
  - disposer quelque-soit son lieu de résidence, d'enseignants qualifiés et d'un choix de disciplines important
  - suivre en des points différents du territoire métropolitain, les mêmes cursus et disposer des mêmes référentiels pédagogiques
  - bénéficier des mêmes critères d'évaluation.
- **Une valeur rayonnante** : lieu de ressources en termes de rencontres, d'animation, de formation, de création et de diffusion pour les pratiques amateurs dans la Métropole et vers l'extérieur. L'action culturelle et artistique se déploie sur le territoire avec le même souci d'égalité en matière de résidence artistique, de festival, de Master-Classe, de productions et de diffusion.
- **Une valeur de proximité** : offrir une même densité de service auprès des communes qui composent la Métropole.

L'ensemble de ces données constitue l'espace référentiel de qualité qu'offre le Conservatoire de Toulon Provence Méditerranée. Ceci constitue aussi l'espace de son expérience et de ses réussites, mais tout autant le périmètre de son diagnostic.

## 1.5. ÉVALUATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2015-2020

### AVERTISSEMENT :

Les tableaux synthétiques d'évaluation du Projet d'Établissement 2015-2020, ont été réalisés par le Directeur du Conservatoire TPM. Il a fait l'objet d'un travail commun avec les Responsables de Sites et la direction du Conservatoire. Un certain nombre des constats et pistes de travail ont été repris par les plateformes thématiques, diagnostic et projet, et sont inscrits dans les propositions du projet 2020-2025.

AXES DU PROJET 2015 - 2020			CONSTATS 2020
Orientations et objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	
Donner un nouvel élan au rayonnement pédagogique et artistique du Conservatoire	Développer le Cycle 3 et le Cycle d'Orientation Professionnelle	Renforcer les liens entre les Sites dans le cadre de projets communs, notamment pour les fins de cycles 2	RESTE À RÉALISER Voir proposition
		Dispositifs de suivi et d'orientation des élèves	À améliorer : voir propositions Scolarité - Conseillers aux Études
		Mieux définir les objectifs du cycle 3 et repenser les modalités de délivrance des CEM/CEC/CET dans l'esprit d'une validation d'une pratique en amateur	À définir au vu des nouvelles orientations Voir "Plateforme projet et dispositif des Classes Préparatoires"
		Préciser les contours et les conditions des Parcours Personnalisés	Suppression des PP Création du "Cursus étendu diplômant"
		Définir les spécialités et les Sites où seront assurés les COP Développer les collaborations avec le milieu professionnel Communication spécifique sur les COP Élaboration d'un dossier de suivi et d'orientation	Centralisé sur le site de Toulon À développer  Effective À développer
	Rendre plus lisible, structurer et définir une véritable ambition dans des filières spécifiques	Structurer le fonctionnement et les cursus des filières percussion-musiques actuelles/jazz/musiques traditionnelles/voix/danse/ théâtre-cirque Déterminer les Sites les plus pertinents pour ces enseignements	À voir, préciser, améliorer
	Renforcer la place et améliorer le fonctionnement de la médiathèque en tant qu'outil pédagogique au service de l'ensemble des usagers et enseignants du Conservatoire	Enrichissement du fonds documentaire Mise en valeur du service/ateliers pédagogiques thématiques Utilisation de la médiathèque par les usagers de l'ensemble du conservatoire	Propositions de la médiathèque dans le cadre des nouveaux locaux de Toulon
Ouvrir la pédagogie aux outils numériques	Inventorier les outils disponibles ou à acquérir Mettre en place des programmes de formation continue	Un retard à combler : Définir le projet Prévoir les Investissements et déterminer un plan de formation	

AXES DU PROJET 2015-2020			CONSTATS 2020
Orientations et objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	
Fonctions concernées	Orientations et objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Une meilleure articulation des enseignements avec le développement des pratiques amateurs sur le territoire	Favoriser la pratique en amateur "continuée"	Mettre en œuvre une pratique artistique au-delà des études au conservatoire Rencontres, concertations, projets avec les associations de pratique en amateur Mise à disposition de ressources	À développer
	Contribuer au développement qualitatif des pratiques amateurs sur le territoire		
Mieux articuler l'action culturelle Les enseignements et les actions en milieu scolaire dans le cadre d'une pédagogie de projets	Vers une contribution plus active à l'éducation artistique et culturelle dans le milieu scolaire	Bilan des actions actuelles Inventorier les possibilités de développement selon les sites et les spécialités Mettre en place des Projets d'Éducation Artistiques et Culturelles (PEAC)	Des réalisations porteuses de rayonnement qui appellent des développements
	Mieux articuler les fonctions d'enseignement et d'action culturelle / développer une « école du spectateur » en vue de former des "actifs culturels"	Mise au point du projet d'école du spectateur Création d'un site ou de pages internet dédiés	Sur la base des mises en œuvre, un projet qui devrait s'intensifier au niveau de chaque Site et prendre une nouvelle dimension : lutter contre le « syndrome du podium », mettre en place la « Pédagogie de Projets » (Cursus Projets) pour motiver l'élève, décroisser l'éveil et l'initiation...

AXES DU PROJET 2015-2020			CONSTATS 2020
Fonctions concernées	Orientations et objectifs généraux	Objectifs opérationnels	
Dynamique du fonctionnement du Conservatoire	<b>UNE ORGANISATION TERRITORIALE QUI ARTICULE DE MANIERE POSITIVE ET EFFICACE QUATRE OBJECTIFS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Insertion des sites du CRR dans la vie culturelle locale Favoriser la diversification des publics</li> <li>2) Proximité pour les usagers</li> <li>3) Cohérence et dynamique des enseignements</li> <li>4) Conditions pratiques et matérielles conformes aux besoins des activités</li> </ol>	Des actions à amplifier Voir nos propositions Idem Voir nos propositions cycle 1 Sites ; Cycle 2 projet de Pôle Cycle 3 et Classes Préparatoires à Toulon Un sérieux besoin de locaux Voir analyse
	<b>REORGANISER LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE</b>	Réorganiser le fonctionnement du CRR dans un double objectif d'efficacité et de cohérence Trois niveaux de concertation principale pour assurer la cohérence pédagogique, artistique et administrative de la structure Définir des priorités dans le plan de formation du personnel en fonction des orientations du projet d'établissement	Projet de nouvel organigramme et de définition des places et rôles des : Directeurs adjoints ; Responsables de Sites ; Conseillers aux études. Définition de nouvelles instances de concertation Voir propositions

## 1.6. LES REUSSITES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE 2015-2020

### **Une intégration des écoles de musique, la constitution d'un réseau, une dynamique, positive, porteuse des valeurs de service aux publics :**

- Accessibilité économique (tarifs)
- Accessibilité géographique : aménagement culturel du/des territoire(s) de la Métropole
- Accessibilité symbolique : desserte des disciplines et pratiques artistiques.

### **Démocratisation, droits culturels et accessibilité géographique, tarifaire et symbolique.**

Le mouvement d'intégration s'est traduit par une amélioration de la démocratisation culturelle comme tout autant une amélioration sensible pour la reconnaissance des droits culturels des citoyens (Loi Nôtre) sur le territoire de TPM.

### **Un meilleur service plus dense, plus riche, plus diversifié pour les habitants de TPM**

- Densité et attractivité de l'offre pour les publics
- Tarification unique, basse, et homogène sur le territoire de la Métropole
- Inscription sur un Site et ouverture sur le réseau selon la demande
- Diversification des disciplines : Musique, Danse, Théâtre, Cirque
- Rencontre avec une offre professionnelle diversifiée, spécialisée et qualifiée
- Mise en œuvre de divers formats pédagogiques : de l'éducation à l'enseignement artistique, des Classes Orchestres aux Classes à Horaires Aménagés...
- Un référentiel d'enseignement unique : le Projet d'Établissement, le Règlement des Études
- Une ouverture aux pratiques pédagogiques
- Des effets de stimulation et de circulation des élèves et des enseignants : Éducation - Enseignement, Action culturelle : production et diffusion.

### **Un milieu pédagogique, artistique, culturel plus stimulant et respectueux des personnels**

#### **Une sécurisation des parcours professionnels (Titularisation), respect des emplois, des qualifications et valorisation des compétences pédagogiques et artistiques**

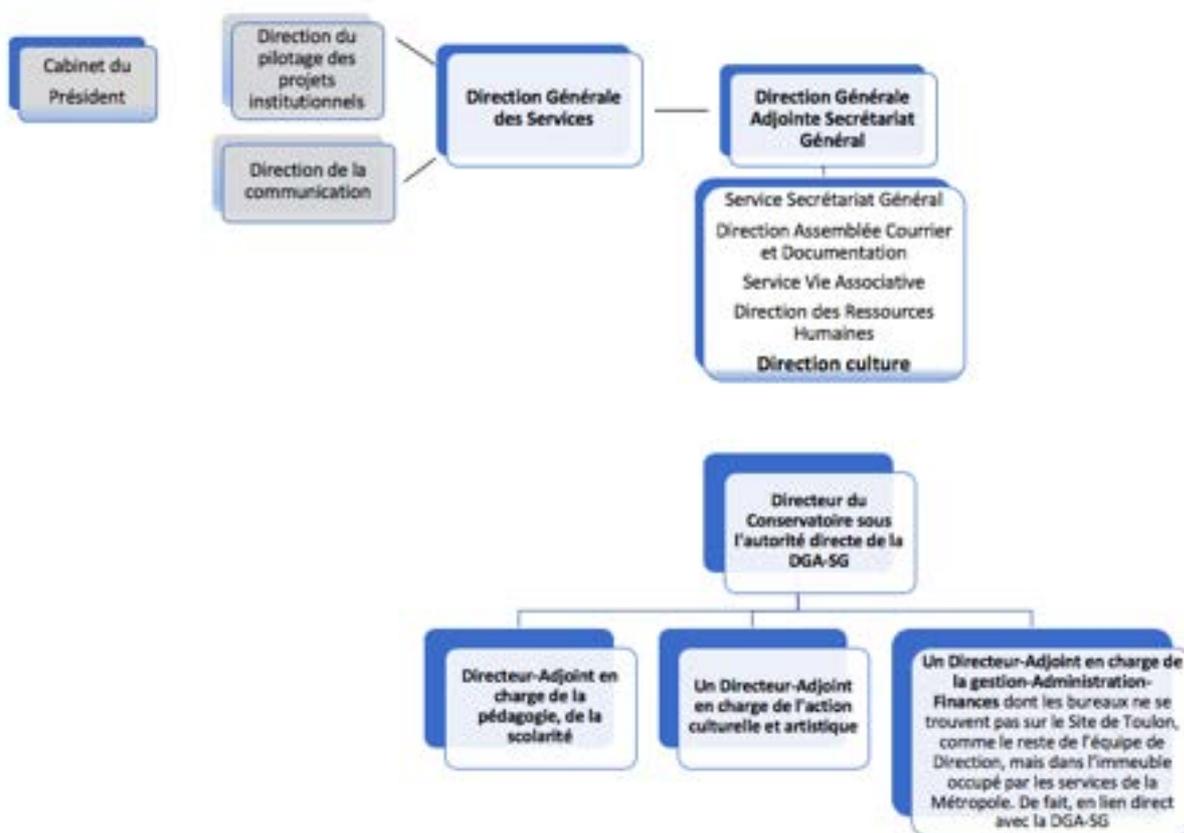
- Sécurisation des parcours professionnels des enseignants : recrutements, titularisation, reconnaissance des statuts, plan de la formation
- Amélioration de l'employabilité et des temps de travail
- Cadre de travail plus évolutif
- Plus grande cohérence dans la gestion des temps pédagogiques : enseignement, projet, production...
- Capacité d'investissement dans les projets
- Croisement rendu possible des formats pédagogiques
- Continuité assurée dans l'organisation des parcours des élèves
- Référentiel métier valorisé par l'appartenance à un établissement classé CRR

#### **Une nouvelle organisation territoriale, de nouvelles pratiques de réseau**

- Les écoles prennent le nom de « Site », des Pôles prennent forme
- Une nouvelle délégation d'autorité se met en place : Une direction générale, des Directeurs-Adjoints, des Responsables de Sites et la mise en place de 3 Pôles
- Les Sites doivent répondre à deux missions : une mission de proximité territoriale et une coopération de réseau conçue dans un concept de transversalité.

Un pilotage assuré par une direction du Conservatoire placée sous l'autorité directe de la Direction Générale Adjointe – Secrétariat Général en charge, notamment, de la direction de la Culture

### Situation en 2020



Sous les Directions-Adjointes du Conservatoire, les Responsables de Sites et les Pôles. (Situation 2015)

PÔLE OUEST Directeur-Adjoint				PÔLE CENTRE Directeur-Adjoint			PÔLE EST Directeur-Adjoint			
Responsable de Site	Responsable de Sites		Responsable de Site	Responsable de Site	Responsable de Site	Responsable de Site	Responsable de Site	Responsable de Site	Responsable de Site	
Six Fours	St Mandrier	La Seyne	Ollioules	Toulon	Le Revest	La Valette	La Garde	Le Pradet	Hyères	Carqueiranne

### À NOTER :

- En interface entre les Directions-Adjointes et les Responsables de Sites et Pôles, des Conseillers aux études à la position fonctionnelle de Conseil. L'expérience démontre, voir plus loin, que leurs missions demandent à être redéfinies dans leur dimension fonctionnelle.

- **Situation de 2015** : Les Directeurs-Adjointes étaient en charge de la Direction de Pôles territoriaux. La situation a évolué au cours des années : à ce jour plus de direction de Pôle, seul le secteur de la régie technique se décline par Pôles. De façon inégale existent des collaborations à géométrie variable. Le Pôle Est se distingue par l'existence d'une coordination structurée, partagée et constante notamment pour les questions de gestion et d'administration.

## CONSTAT

Si la direction de Pôle a disparu, il n'en reste pas moins un besoin de se réapproprié cette échelle territoriale de coopération. L'expérience démontre que la fonction de direction de Pôle n'est pas pertinente à ce niveau. Par contre, un besoin de mutualisation, de travail en commun, de partage des ressources est vivement ressenti par les Responsables de Sites.

## 2. STRUCTURE ET ORGANISATION TERRITORIALE DU CONSERVATOIRE DE TPM

### 2.1. Le Conservatoire de TPM : une structure originale aux interactions multiples

- **Établissement en tant que structure opérationnelle** en charge d'assurer la direction, la gestion, et la cohérence de l'ensemble et représentant l'unité territoriale de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- **Pôles** : unités de regroupement (3 Pôles) coopératifs de type intercommunal : Pôle Ouest – Centre – Est
- **Sites** : unités de base : 11 structures de proximité communale, plus une associative (La Crau), réparties sur le territoire métropolitain

#### Structure complexe : « le tropisme du millefeuille »<sup>3</sup>

- À la fois établissement et "réseau" de Sites aux mouvements "**centripètes**" : unité de direction en termes de gestion administrative, financière, humaine, pédagogique, artistique, culturelle et technique.
- Et, en même temps, établissement exposé à des "**forces centrifuges**" : mouvements de segment de réseau : relation des Sites envers l'ensemble, se traduisant par une tendance à s'éloigner de ses référentiels d'établissement, laissant place à des jeux d'acteurs plus ou moins divergents, plus ou moins convergents.

Si la réalité du Conservatoire comme entité homogène est bien présente, affirmée, cette dernière a du mal à s'affirmer des différences initiales portées par les anciennes écoles de musique qui ont été assemblées en un seul établissement. Il est à remarquer que pour certains usagers la notion d'école municipale persiste...

**Question qui parcourt le diagnostic** : est-ce que l'organisation systémique des relations-réseau, composée de Sites, de relations Inter-Sites, de Sites à Pôles, de Pôles relativement à l'ensemble, a été clairement établie en termes de place et rôle des uns et des autres ? Il en va des gains de pertinence, d'efficacité et d'efficacité de l'ensemble concernant les questions de solidarité, de mutualisation des compétences et de moyens d'interdépendance et d'autonomie.

Les constats du diagnostic partagé nous font répondre à la fois oui et non...

L'approche diagnostic a révélé un « jeu » des acteurs aux interactions multiples entre ce que nous désignons par les forces centripètes et les forces centrifuges.

**Elle dessine le « profil diagnostic » de l'établissement marqué à la fois par ses points forts, forces centripètes : point d'appui pour le nouveau projet et des points problématiques, forces centrifuges : les axes-projets et principes de régulation qui doivent marquer les améliorations à effectuer. Nous en présentons le tableau synthétique ci-après.**

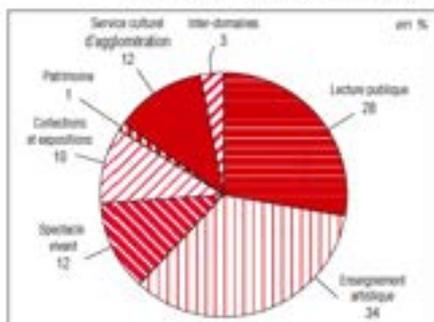
<sup>3</sup> Notion inscrite dans le diagnostic de 2015 et entendu de façon récurrente lors de nos rencontres/interviews.

2.2. Les forces centripètes des Sites	Les forces centrifuges	Principe de régulation
▲ Une volonté d'aménagement, de développement de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement spécialisé identiques pour tous	▼ Un effet de multiplication des demandes en disciplines et moyens au niveau des Sites	* Disposer d'une instance de régulation de l'éducation et de l'enseignement artistique au niveau des Pôles
▲ Un réseau organisé en Sites et Pôles	▼ Une sous-estimation de la place et du rôle des Pôles comme instances de coordination, de mutualisation	* Réguler la coopération, harmonisation de l'affectation des ressources en disciplines et heures d'enseignement au niveau du Pôle
▲ Une organisation en Sites et Pôles permettant d'organiser la cohérence	▼ Une valorisation du Site au détriment du Pôle	* Déterminer la place et le rôle des Sites : mission en éducation artistique et culturelle * Détermination du 1 <sup>er</sup> Cycle d'enseignement artistique et décloisonnement en milieu scolaire de l'éveil et l'initiation
▲ <b>Mutualisation des moyens et des compétences notamment au niveau d'une politique de Pôle</b>	▼ Aux économies d'échelle relation Sites/Pôle s'oppose un effet multiplicateur de gonflement des coûts par les Sites.	* Le Pôle joue un rôle d'arbitrage pour l'affectation des ressources en liaison avec le Service des études et de la scolarité
▲ Un agrément - Un Projet d'Établissement, un Règlement des études, un Règlement intérieur	▼ Une tendance à l'interprétation, adaptation : le local prime sur le Métropolitain, on traite aussi bien du 1 <sup>er</sup> comme du second cycle aussi bien que du 3 <sup>ème</sup>	* Les Conseillers aux études assurent la régulation pédagogique au sein du Pôle * Le Pôle organise le 2 <sup>ème</sup> Cycle * Le Site de Toulon organise le 3 <sup>ème</sup> cycle et les Classes Préparatoires
▲ <b>Une identification des besoins en matière de liaison, coordination entre le Projet d'Établissement du Conservatoire et les politiques culturelles locales</b>	▼ Une absence de convention d'objectif et de moyens formalisant les rapports entre les communes et le Conservatoire : <b>notamment, problèmes des salles, d'organisation des cycles : Qui ? Fait quoi ?</b>	* Le Projet d'Établissement inscrit ses missions
▲ L'Établissement Conservatoire métropolitain assure un gain dû à l'allocation des ressources en disciplines et compétences	▼ Tendance, pour les Sites, à la capitalisation des moyens : recherche de la maximisation de l'allocation de ressources (Enseignants, heures, disciplines, production, événements...)	* Le Pôle est une instance d'arbitrage qui pourrait s'appuyer par le Service des études, de la scolarité et disposer de l'avis des Conseillers aux études pour le passage de relais pédagogiques entre les cycles
▲ Gains de Gestion-Administration et de pilotage de la scolarité : Services supports du Conservatoire	▼ Tendance à contrecarrer les procédures de gestion, d'administration, notamment dans le cadre de la scolarité.	* Une coordination de Pôles a pour mission d'assurer la cohérence et le respect des règles

Les forces centripètes des Sites	Les forces centrifuges	Principe de régulation
▲ Gains des services supports en pédagogie, expression artistique, Service des études ;	▼ Réserve envers ce qui vient du « Centre », tendance à vouloir gérer l'ensemble des Cycles	* La place de chacun : Sites, Pôles, Métropole est précisée par le Projet d'Établissement.
▲ Gains en action artistique, culturelle et production/diffusion ;	▼ Recherche de distinction qui peut limiter la coopération inter-Sites	* Dans ce cadre les règles sont fixées entre les Sites et le Pôle d'appartenance en liaison avec la Direction-Adjointe Action culturelle et artistique
▲ Gain d'autorité de compétence renforcé : Les qualifications et emplois du Conservatoire	▼ Recherche de leadership de Site au sein d'un Pôle, recherche d'un effet de démonstration...	* Le Projet d'Établissement fixe les règles et principes d'action
▲ Gain d'image ; ▲ Gain de rayonnement ; ▲ Gain d'attractivité...	▼ Effet d'éparpillement de l'offre : au lieu de l'harmonisation de l'offre pensée entre Sites : « Carte scolaire de l'éducation artistique et culturelle, de l'enseignement artistique envisagée au niveau d'un Pôle », tendance à une redondance des offres : « la même chose pour tous les Sites »	
▲ Position valorisée dans le système local et environnemental du fait de l'appartenance au Conservatoire	▼ Effet de dispersion dans l'organisation des missions, des programmes, des actions et des moyens	

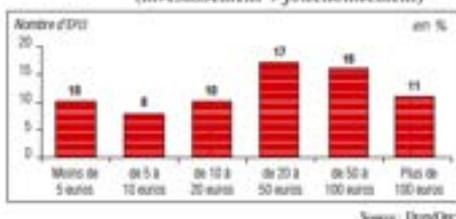
## 2.3 . Des financements culturels très positifs: comparaison nationale en 2008<sup>4</sup> et régionale en 2014

Graphique 1 – Répartition d'un budget culturel moyen par postes de dépenses dans les intercommunalités urbaines



Le budget du conservatoire représente 43% des dépenses culturelles contre 34% de moyenne nationale, soit près de 10 points d'écart

Graphique 2 – Répartition du nombre d'EPCI selon leurs dépenses culturelles en euro par habitant (investissement + fonctionnement)



Le budget culturel de TPM présente un ratio de contribution € / habitant de 80 € / habitant. Ce qui le place dans la fourchette haute des financements culturels des EPCI.

## Financements culturels des collectivités territoriales Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Dépenses culturelles des collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2014

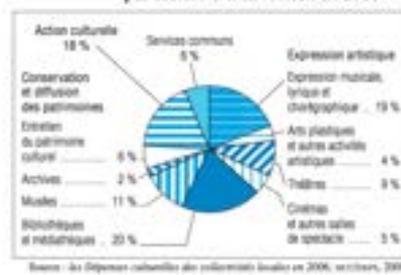
En milliers d'euros, euros et %

	Région	Départements	Groupements de communes*	Communes*
<b>En milliers d'euros</b>				
Dépenses culturelles	59 018	108 197	168 218	643 786
dont fonctionnement	36 723	90 274	127 987	530 190
dont investissement	22 295	17 623	40 231	113 595
<b>En euros par habitant</b>				
Dépenses culturelles	11,9	21,8	56,3	133,1
dont fonctionnement	7,4	18,2	42,8	109,7
dont investissement	4,5	3,6	13,5	23,4
<b>En % du budget de la collectivité</b>				
Dépenses culturelles	2,8	1,8	7,6	8,5
dont fonctionnement	2,5	1,9	8,3	9,7
dont investissement	3,4	1,5	6,0	2,1

\* Communes de plus de 1 000 habitants, groupements comptant au moins une commune de plus de 1 000 habitants.

Source : voir, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Graphique 1 – Répartition des dépenses culturelles des communes par secteur d'intervention en 2006



Source : les Dépenses culturelles des collectivités locales en 2006, septembre, 2009

**Budget culturel de TPM :**  
Euro/habitant = **80 € / h**  
contre une moyenne régionale de **56,3 € / habitant**.

Dépenses culturelles de 8,50 % du budget de la collectivité contre 7,6 % de moyenne régionale

Si on compare la structure des financements culturels avec le budget culturel de TPM on peut constater que le premier domaine de **financement est l'enseignement artistique avec 43% du budget culturel contre une moyenne nationale de 19%**

<sup>4</sup> L'Intercommunalité culturelle : un état des lieux. Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques, Ministère de la Culture, Octobre 2008.

## 2.4 Situation du Conservatoire TPM relativement à d'autres conservatoires<sup>5</sup>

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Ville du Conservatoire (géré par)	Ville, C.A. ou Métropole <sup>6</sup>	Population	Budget Conservatoire	€ Habitant	Nombre élèves physiques	Effectif Elèves Population %	Coût moyen brut / élève	Nombre enseignants	Taux encadrement	Nombre E <sup>8</sup> et rapport à la population
AIX EN P (V)	M.	402 000 (Pays d'Aix)	4 000 000 €	9,95 €	1 325	0,32	3 018 €	NC		
ANGERS (V)	M.	290 000	3 592 131 €	12,36 €	1464	0,50	2 453 €	90	16,26	1 <sup>E</sup> pour 3 222 h
MONTPELLIER (M)	M.	465 000	NC		1 500	0,32		90	16,66	1 <sup>E</sup> pour 5 166 h
TOURS (V)	M.	137 386	5 300 000 €	38,57 €	1 524	1,10	3 477 €	92	16,56	1 <sup>E</sup> pour 1 493 h
NANTES (V)	M.	306 694	6 416 886 €	20,92 €	1 783	0,58	3 598 €	120	14,85	1 <sup>E</sup> pour 2 555 h
NICE (V)	M.	538 769 (Métropole)	8 600 000 €	15,96 €	1 800	0,33	4 777 €	130	14	1 <sup>E</sup> pour 4 144 h
LILLE (V)	C.U.	235 944 (Ville)	8 200 000 €	34,75 €	1 810	0,76	4 530 €	143	12,65	1 <sup>E</sup> pour 1 649 h
STRASBOURG (V)	M.	282 649 (Ville)	9 184 045 €	32,49 €	1 836	0,64	5 002 €	163	11,26	1 <sup>E</sup> pour 1 734 h
BORDEAUX (V)	M.	256 045 (Ville)	7 450 000 €	29 €	2 100	0,82	3 547 €	153	13,72	1 <sup>E</sup> pour 1 673 h
GRAND-AVIGNON 2 Sites (CA)	C.A.	193 712 (Agglo.)	7 470 000 €	38,56 €	2 231	1,20	3 348 €	120	18,59	1 <sup>E</sup> pour 1 614 h
VERSAILLES (CA) 6 Sites	C.A.	264 484 (Agglo.)	8 847 800 €	33,45 €	2 600	0,98	3 403 €	160	14,85	1 <sup>E</sup> pour 1 653 h
<b>TPM (M)</b>	<b>M.</b>	<b>433 221</b>	<b>14 836 885 €</b>	<b>34,24 €</b>	<b>3 356</b>	<b>0,77</b>	<b>4 172 €</b>	<b>187</b>	<b>18</b>	<b>1<sup>E</sup> pour 2 316 h</b>

**Coût moyen élève pour l'ensemble = 3 748 €.** Le tableau des comparaisons établi par nos soins offre des données que nous devons interpréter avec prudence. Si les chiffres sont utiles pour mesurer, comparer, apprécier, les chiffres, cependant ne reflètent pas les mêmes réalités comparatives en termes de population, de dynamiques économiques et sociodémographiques.

- Les dynamiques éducatives, culturelles et artistiques des villes centres sont très dissemblables selon que l'on compare Lille 235 944 h à Nantes 287 845 h ou Angers 148 803 h... ainsi... Angers à Tours, voire Bordeaux ...
- Plus précisément, la densité : nombre d'écoles de musique, et qualification (Label) des établissements d'enseignement artistique, la situation de l'enseignement supérieur comme la plus ou moins forte présence d'équipements culturels structurants, conditionnent l'environnement d'un conservatoire et peuvent avoir des effets sur la plus ou moins grande « Attractivité » d'un conservatoire.
- En outre l'approche globale « élève » se réalise à partir d'une généralisation de toutes les disciplines : Musique, Théâtre, Danse, Cirque, mais, là encore, il existe une très grande variété de situation tant en nombre de disciplines que du poids de chaque discipline au sein de chaque établissement. Donc prudence, et retenons des tendances.

### CONSTATS

- **Colonne 3 : Poids population.** La Métropole TPM occupe la troisième place derrière Nice et Montpellier

<sup>5</sup> Attention, ces chiffres relèvent d'une enquête de type « Benchmarking » conduite par l'auteur.

<sup>6</sup> Nous avons pris les échelles C.A. pour les Métropoles qui n'ont pas pris la compétence enseignement artistique.

<sup>7</sup> La colonne 10 se lit de la façon suivant le taux d'encadrement pour le conservatoire de Lille est de 12,65 élèves pour un enseignant

<sup>8</sup> E = Enseignant

- **Colonne 4 : Budget.** La Métropole TPM occupe la 1<sup>ère</sup> place.
- **Colonne 5 : Ratio de contribution :** €/habitant. Sans doute un des ratios les plus efficient pour mesurer l'effort consenti par une collectivité en direction de l'enseignement artistique. Tours et Le Grand-Avignon arrivent en première position : + de 38 € / habitant, puis vient Lille (34,75 € / h, Toulon en 4<sup>ème</sup> position (34,24 € / h), puis Versailles (33,45 € / h)
- **Colonne 6 : nombre d'élèves physiques.**  
Si ce critère est intéressant, il doit être considéré au regard des critères suivants :
  - Le poids population
  - Des écoles en réseau : Versailles et Grand-Avignon et d'autre pas
  - Catégorie d'élève : les disciplines représentées et leurs poids en nombre d'élèves, puis certains établissements comptabilisent les élèves des classes CHAM-CHAT-CHAD, d'autres pas
  - Certains comptabilisent les élèves physiques, tandis que d'autre les élèves cours...
  - Pour les trois établissements en « réseau » on constate :  
*Conservatoire TPM* : 3356 élèves, ensuite Versailles : 2600 élèves puis Le Grand Avignon : 2231.
- **Colonne 7 : Ratio élèves/population : « Taux de couverture ».**  
Le ratio effectifs/population. Grand-Avignon 1,20. Tours 1,10. Le *Conservatoire TPM* occupe la 5<sup>ème</sup> place avec 0,77. Le taux de couverture devrait également prendre en compte toutes les actions qui sont conduites en direction d'une population, à savoir :
  - Les classes CHAM – CHAT – CHAD.
  - Les actions d'éducation artistique en direction du scolaire, péri et post scolaire qui regroupent des formats pédagogiques très divers : de la présentation d'instrument aux Orchestres à l'école, de projets de résidence à des projets Chorales...
  - Puis, il serait opportun de prendre en compte des actions de démocratisation culturelle réalisées au titre de différentes procédures : Politique de la ville...Interventions auprès de publics dits « empêchés » ...
  - En outre, il faudrait évaluer les publics touchés au titre des actions de production/diffusion en face à face public.
- **Colonne 8 : Coût élève brut.** (Budget global que divise le nombre d'élèves)  
Le point haut se trouve occupé par Strasbourg avec 5002 € et Nice, 4777 €. Vient ensuite Lille avec 4 530 € et TPM avec 4 172 €, Versailles 3403 € et Grand-Avignon 3 348 €. Notons que l'indicateur coût élève peut faire l'objet d'interprétations variables : nombres de disciplines et « poids élève » de chacune d'entre elles, par exemple.  
Bien souvent, on ignore, si dans le budget des conservatoires nous avons retiré la part de la masse salariale qui relève des Intervenants en milieu scolaire (IMS). Celle-ci peut être conséquente et fausser l'approche du coût élève. Il faudrait aussi, déduire de la masse salariale « enseignement » les actions qui ne relèvent pas de cette rubrique : l'éducation artistique réalisée par les enseignants eux-mêmes, la part consacrée aux actions artistiques et culturelles ...
- **Colonne 9 : Nombre d'enseignants et Colonne 10. Taux d'encadrement (Rapport entre nombre d'élèves et enseignants)**  
Le nombre d'enseignants doit être corrélé au taux d'encadrement pour avoir une idée précise de sa signification : 1 enseignant pour combien d'élèves ? De ce point de vue, Le Grand Avignon et TPM occupent le plus fort taux d'encadrement : 1 enseignant pour + de 18 élèves. Mais pour un taux de couverture de 1,20 pour le Grand Avignon contre 0,77 pour TPM. Ce qui signifie une moindre pertinence, efficience et efficacité pour le Conservatoire de TPM : son taux de couverture est moindre. Si nous élargissons la réflexion on peut également prendre le Grand Versailles pour exemple. Avec un réseau de 6 Sites, il réalise un taux de couverture de 0,98 pour un nombre d'enseignants de 160, et un taux d'encadrement de 14,85 arrondi à 15.
- **Colonne 11 : Nombre d'enseignants par rapport à la population**  
Le Conservatoire de TPM occupe la cinquième position après : Montpellier, Nice, Angers, Nantes.

### 3. LE RAYONNEMENT DU CONSERVATOIRE : SON OFFRE ET SES PUBLICS

#### 3.1 Taux de couverture : Ratio élèves physiques / Population

Une lente dégradation des effectifs

Rappel 2015-2016			Situation 2019-2020		
Population	Nombre d'élèves	Ratio	Population	Nombre d'élèves	Ratio
422 405	3 609	0,88 %	433 221	3 356	0,77 %

Soit moins 253 inscriptions sur 5 ans. Ce qui nous donne un rythme moyen de moins 51 inscriptions par année. Cette baisse tendancielle reste marquée par un nombre d'heures en instrument qui est resté stable et un taux de non-réinscription pour le passage du cycle 1 au cycle 2. Voir ci-dessous.

Élèves	Nombre	%
Nombre élèves INSCRITS	<b>3356</b>	
dont élèves TPM	3142	93,62 %
dont élèves Département	189	5,64 %
dont élèves Région	25	0,74 %
dont élèves autres	0	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 356</b>	<b>100 %</b>
Orchestres à l'école	75	

#### Constat

Un rayonnement autocentré sur le territoire métropolitain

#### 3.2 Évolution du Taux de couverture : Ratio entre le nombre d'habitants de la commune et le nombre d'élèves inscrits sur le Site.

(Les élèves inscrits ne sont pas obligatoirement habitants de la commune et peuvent ne pas prendre leur cours sur le Site d'inscription).

	2015-2016			2019-2020		
	Habitants	Élèves	Ratio	Habitants	Élèves	Ratio
La Seyne-sur-Mer	64 695	425	0,66 %	65 386	552	0,84 %
Ollioules	13 538	222	1,64 %	13 813	117	0,85 %
Six-Fours	34 709	502	1,45 %	33 904	315	0,93 %
St-Mandrier-sur-Mer	5 836	108	1,85 %	5 860	61	1,04 %
La Valette-du-Var	21 409	261	1,22 %	24 054	256	0,73 %
Le Revest-les-Eaux	3 694	151	4,09 %	3 899	175	4,48 %
Toulon	167 168	1007	0,60 %	171 643	1181	0,51 %
Carqueiranne	10 078	148	1,47 %	10 014	107	1,07 %
Hyères-les-Palmiers	56 603	433	0,76 %	56 799	381	0,67 %
La Garde	26 121	144	0,93 %	25 645	190	0,74 %
Le Pradet	11 597	108	0,93 %	10 233	126	1,23 %
TOTAL	415 448	3 609	0,88 %	421 250	3 356	0,80 %
	La Crau (indicatif : 17 663 h)			18 292	58	0,32 %

- 4 Sites sont au-dessus des 1 %
- 7 Sites en-dessous

Notons la faiblesse de rayonnement du Site de Toulon.

Ceci est dû à une sous-estimation de ses places et rôles dans le réseau, égard aux 3<sup>ème</sup> Cycles et Classes Préparatoires.

Y-a-t-il phénomène d'évaporation, ou dispersion de la dynamique des Cycles ?

### 3.3 Une action à améliorer en direction de l'éducation artistique

**À noter :** Le rayonnement du *Conservatoire TPM* ne peut être jugé pertinent d'autant plus que son action en direction de l'éducation artistique est également faible : 2,60 % de la population des 0-14 ans. L'ensemble du résultat obtenu : élèves + enfants touchés au titre de l'éducation artistique, nous donne un taux de couverture de 5,75 %. **Il serait souhaitable d'augmenter ce taux.**

Population des	% 0-14 ans	Éducation artistique	TOTAL
Total population 433 221	66 988		
	<b>Soit 15,46 %</b>		
	Élèves : 2115	Enfants : 1737	3852
	<b>3,15 %</b>	<b>2,60</b>	<b>5,75 %</b>

### Éducation artistique au global et par Pôle

Nb d'enfants touchés par les interventions en milieu scolaire 2018-2019						
	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée	Total	%
Pôle Centre	192	611			803	46,24
Pôle Ouest	65	184			249	14,33
Pôle Est	179	506			685	39,43
<b>TOTAL</b>	436	1 301	0	0	1 737	100,00

### 3.4 Une action artistique et culturelle très positive

La programmation comprend trois formats pédagogiques ponctués de Rencontres Masters classes et événements **Chaque format comprend trois fonctions** : Diffusion-Formation-Communication (conférences)

1. *Festival d'Automne* 2018 d'octobre à décembre 2018  
Ponctué de Rencontres Master classes, conférences, et événements
2. « Transmission 3 » de janvier à mars 2019  
Ponctué de Rencontres, Master classes, conférences, et événements
3. Productions d'élèves d'avril à juin 2019  
Ponctué de Rencontres Master classes, conférences, et événements

Le Service de l'action culturelle a accompagné 118 projets pour 162 actions au total... (certaines master classes se développent sur plusieurs temps). Ces 118 projets se divisent ainsi :

- 67 projets de diffusion
- 51 projets de formation.
- Plus de 14 053 spectateurs ont assisté aux différentes actions.

**Il serait intéressant de connaître les structures d'âge touchées par l'action culturelle de façon à mieux apprécier son taux de couverture, notamment par rapport au jeune public.**

Population	Public touché	
433 221	14 053	3,24 %

### Total du Rayonnement du Conservatoire

Population	Élèves	Éducation artistique	Action artistique et culturelle	TOTAL du taux de couverture
433 221	3356	1737	14 053	19 146
Taux de couverture	0,77 %	0,40 %	3,24 %	4,41 %
		Enfants 0-14		
		2,60 %		

**Constat :** L'action culturelle tire le taux de couverture vers un ratio satisfaisant mais il reste à augmenter les résultats en élèves et en éducation artistique.

### 3.5 Objectifs pour le nouveau Projet d'Établissement

**Objectif 1 : augmenter le nombre d'élèves et atteindre au moins 1 % du taux moyen de couverture élèves/population : un effort particulier doit être conduit sur les Sites de moins de 1 %**

Au regard des moyens engagés en budget et personnel, on peut considérer que le Conservatoire de TPM devrait améliorer son taux de couverture : passer de 0,77 à au moins 1 % de la population en 5 ans.

**Soit 1% de la population = 4 332 élèves**, ce qui correspond à une progression de : 4 332 - 3 356 élèves = 976 élèves à l'horizon 2025-2026. C'est précisément sur cet objectif que devrait porter les efforts en matière d'ouverture et de développement des partenariats en matière d'éducation artistique et de décloisonnement de l'éveil, initiation et une partie du 1<sup>er</sup> cycle et modification de l'offre en second cycle.

- Développer l'offre envers les publics de l'Education Nationale, notamment en éducation artistique
- Décloisonner l'éveil et l'initiation
- Réformer les formats pédagogiques en premier cycle : offre globale, temps de cours, rythmes hebdomadaires...
- Développer les classes à Horaires Aménagés en Collège et des aménagements d'horaires en Lycée
- Réaménager le 2<sup>ème</sup> cycle : « parcours projet », « unités de valeur », temps de cours, rythme dans des formats plus globaux et des temporalités plus disponibles aux temps de vie des adolescents et des jeunes adultes.
- Regrouper les 3<sup>èmes</sup> Cycles et Classes Préparatoires sur le Site de Toulon

**Objectif 2 : si l'éducation artistique est une réalité pour le Conservatoire, sa part dans le Projet d'Établissement reste relativement modeste 9,93 %<sup>9</sup>, en prenant compte de l'action culturelle et seulement 8,67 % sans l'action culturelle. Ce pourcentage devrait évoluer.**

Ce qui est conditionné à un changement des formats pédagogiques.

## 4. LA SCOLARITÉ ET SES PUBLICS

### 4.1 Nombre d'élèves par spécialités et années 2015 à 2020

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Variation 2015-2020
Musique	2639	2593	2563	2624	2646	+7
Danse	601	774	659	512	463	- 138
Théâtre	197	187	215	173	136	- 61
Cirque	177	145	158	139	111	- 66
TOTAL	3614	3699	3595	3448	3356	- 258

De 2015 à 2020 : une baisse des effectifs des élèves quelle que soit la discipline

<sup>9</sup> Voir notre analyse « Structure du financement de l'éducation artistique » page 69 du *Diagnostic*.

## RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR CYCLES ET PAR ANNÉES 2015-2020



### 4.2 Pour la musique : une pédagogie basée sur le syndrome du podium

ENSEMBLE ÉLÈVES COURS : 2863								
Niveaux	Éveil-Initiation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle d'Or. Prof.	Classe Prépa	Total	Hors cursus
2015-2016	680	1596	728	120	59	0	3 183	386
2019-2020	554	1593	561	132	39 + 13 = 52		2 892	525

« On ne naît pas élève, on le devient », paraphrase inspirée d'une citation de Simone de Beauvoir in *Le deuxième sexe*

Le « syndrome du podium » représente un type de scène à trois marches utilisées pour la remise de trophées. On commence faible en Eveil/initiation, puis vient une montée en flèche du premier cycle et une forte baisse en 2<sup>ème</sup> cycle.

### 4.3 Les taux de non-réinscription : une question posée à la pédagogie

Quelques réflexions sur le taux de non-réinscription entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle musique : un phénomène « normal » et récurrent pour une très large majorité de conservatoires<sup>10</sup>

Ainsi, en moyenne ce taux peut varier de 30 % à plus de 50 % pour certains conservatoires. Nous ne disposons pas de données nationales sur ce sujet. Seules sont à notre disposition des données partielles concernant tel ou tel conservatoire. Par déontologie on préserve l'anonymat des conservatoires concernés.

Ainsi un CRD du département des Hauts de Seine réalise un taux de non-réinscription, entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle, de 50 % et un autre CRD un taux de 29 % pour un coût élève de 2300 €. Un CRD de Seine et Marne, atteint, lui, les 40 %, pour un coût élève de 2500 €. Pour ce même département, une moyenne départementale, tous établissements confondus, nous donne un taux de 39 %. La ville de Paris (qui a réalisé un audit sur l'ensemble de ses conservatoires) nous indique une moyenne de 45 % pour un coût élève variant de 1469 € à 2067 €. Pour un autre CRD de Seine-Saint-Denis le taux de non-réinscription atteint 51 % des effectifs.

<sup>10</sup> Faute d'éléments statistiques, les données que nous citons relèvent de diagnostics que nous avons effectués

<b>CONSERVATOIRE TPM « Turn over »</b>	
Élèves de 2018-2019 âges et niveaux qui ne se sont pas réinscrits en 2019-2020	
Élaboré à partir des listes de cours	
962 sur 3448 élèves soit 27,90 %	
777 sur 3077 élèves en cycle soit 25,25 %	

AGES	Nombre	% du décrochement total	% de la tranche d'âge
4 ans /5 ans	22	5,30%	
6	29		
7	41	24,95%	ECOLE ELEMENTAIRE
8	60		
9	72		
10	67		
11	54		
12	57	22,04%	COLLEGE
13	42		
14	59		
15	59	23,60%	LYCEE
16	54		
17	53		
18	28		
19	24		
20	17		
Plus	224		
<b>TOTAL</b>	<b>962</b>		

#### 4.4 Objectifs pédagogiques pour le nouveau projet : inverser la tendance, renforcer les formats pédagogiques, notamment en éveil, initiation et 1<sup>er</sup> cycle

**Développer une pédagogie de la découverte, de l'exploration : valoriser l'éveil et l'initiation, lui offrir une base large.**

Dès le début, ce sont l'éveil et l'initiation qui devraient être privilégiés au titre même des objectifs pédagogiques qui les caractérisent : Découverte, Exploration... Trois objectifs :

- Accueillir plus largement au conservatoire pour favoriser la découverte au plus grand nombre possible (Malraux)
- Offrir une plus grande ouverture vers les publics scolaires pour l'éveil et l'initiation : classes de découverte
- Examiner les possibilités d'avoir un début de 1<sup>er</sup> cycle en milieu scolaire ou périscolaire : classes CHAM, CHAD, CHAT, ou transplantées
- Développer une « pédagogie du projet » :
  - « **Parcours Projets** » en fin de 1<sup>er</sup> cycle : accompagner une mutation d'âge et de motivations chez les adolescents...
  - « **Parcours Projets** » : revoir les formats en durée et le rythme hebdomadaire, offrir plus de temps d'enseignement sur des périodes de congés scolaires et/ou week-end...

Certains formats sont déjà mis en œuvre par le Conservatoires TPM, d'autres pas. Les exemples ne manquent pas. Autrement dit, le taux de non-réinscription doit offrir la possibilité de trouver de nouvelles formes de rayonnement et renforcer celles mises en œuvre auprès des publics scolaires et les jeunes.

#### 4.5 Structures d'âge et répartition par sexe

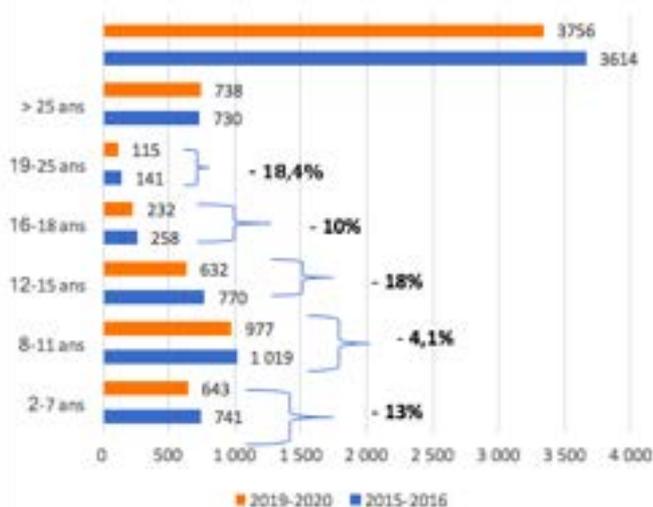
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
2-7 ans	741	719	744	714
8-11 ans	1019	974	1006	988
12-15 ans	770	745	724	663
16-18 ans	258	264	268	234
19-25 ans	141	124	120	122
> 25 ans	730	748	733	727

#### Répartition par sexe

	2015-2016	2019-2020
<b>Garçons</b>	1 377	1 321
<b>Filles</b>	2 289	2 026

Une nette majorité de filles

#### Répartition par tranches d'âges

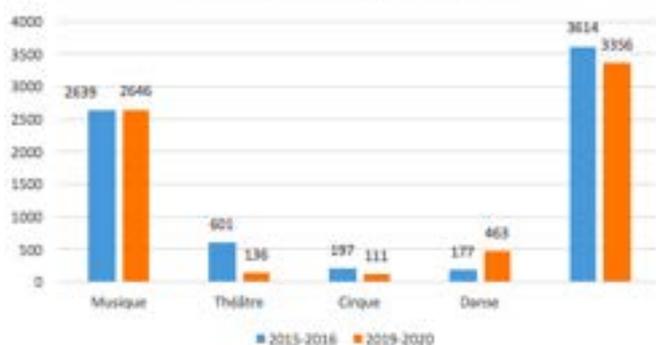


#### CONSTATS :

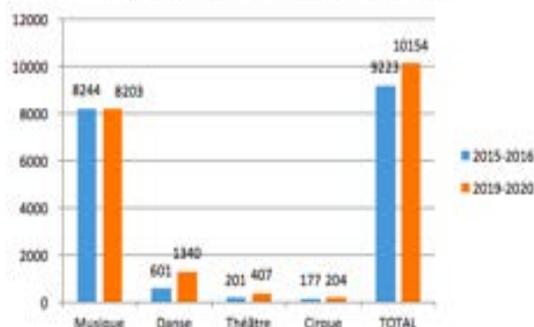
- 1) Un public dominant : les 8-11 ans : 977
- 2) Vient ensuite les + de 25 ans : 738
- 3) Puis les 3-7 ans (643) et les 12-15 ans : 632
- 4) Les publics les moins présents désignent, de fait, les publics cibles du nouveau projet : Éveil, Initiation, 2<sup>ème</sup> Cycle, 3<sup>ème</sup> ...

#### 4.6 Répartition des élèves physiques et des élèves-cours par discipline

##### Répartition des élèves physiques



##### Répartition des élèves cours par spécialité



## 4.7 En Musique

### Répartition des élèves par discipline

MUSIQUE	2015-2016	2019-2020	Évolution
<b>Disciplines de pratiques instrumentales ou vocales</b>	<b>2639</b>	<b>2497</b>	<b>- 5,38 %</b>
Bois	457	339	- 25,8 %
Cuivres	191	176	- 10,4 %
Cordes frottées	474	442	- 6,7 %
Instruments polyphoniques	897	855	- 4,6 %
Voix	133	133	0 %
Musiques Actuelles Amplifiées (M.A.A.)	179	164	- 8,3 %
Jazz	113	77	- 31,8 %
Musiques Anciennes	59	57	- 3,3 %
Musiques Traditionnelles et du Monde	136	101	- 25,7 %
<b>Pratiques collectives instrumentales ou vocales</b>			
Ensembles Musiques Traditionnelles et du Monde	42	110	162%
Ensembles Musiques Anciennes		25	
Pratiques collectives vocales	1025	861	- 16%
Pratiques collectives instrumentales	1089	962	- 12%
<b>Autres</b>			
Formation Musicale Générale-Érudition	2132	2127	- 0,2 %

**Constat :** On remarquera quelques baisses d'effectif principalement dans les bois et dans le jazz (phénomènes de mode). La musique traditionnelle est plus pratiquée en ensemble qu'en face à face pédagogique.

## 4.8 En Danse

Répartition des élèves physiques en danse : Tous styles confondus										
	Eveil-Init	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	COP	PREPA	PP	3CFC	Atelier	Total
2015-2016	206	163	102	14	9	0	0	0	0	494
2016-2017	161	159	221	36	13	0	0	0	0	590
2017-2018	153	159	200	21	7	1	0	0	0	541
2018-2019	140	141	108	20	6	0	19	1	77	512
2019-2020	102	132	113	18	7	0	5	0	83	460

	2015-2016	2019-2020	Evolution
Classique	390	274	- 29 %
Contemporain	206	162	- 21 %
Jazz	98	122	24 %
	<b>694</b>	<b>558</b>	<b>- 19,6 %</b>

La danse classique perd de son effectif dans une tendance générale à la baisse. Le manque d'attractivité par rapport au secteur associatif dont les objectifs sont plus orientés sur le spectacle que la formation spécialisée.

## 4.9 En Théâtre

Répartition des élèves physiques par niveaux									
	Eveil-Init	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	COP	PREPA	PP	CFC	Total
2015-2016	70	34	31	4	11	0	43	0	193
2016-2017	57	33	31	8	10	2	46	0	187
2017-2018	69	44	35	8	4	1	47	2	210
2018-2019	39	41	30	9	11	1	42	0	173
2019-2020	32	46	29	13	2	9	52	0	183

2015-2016	2019-2020	Evolution
193	183	- 5,1 %

### Constat :

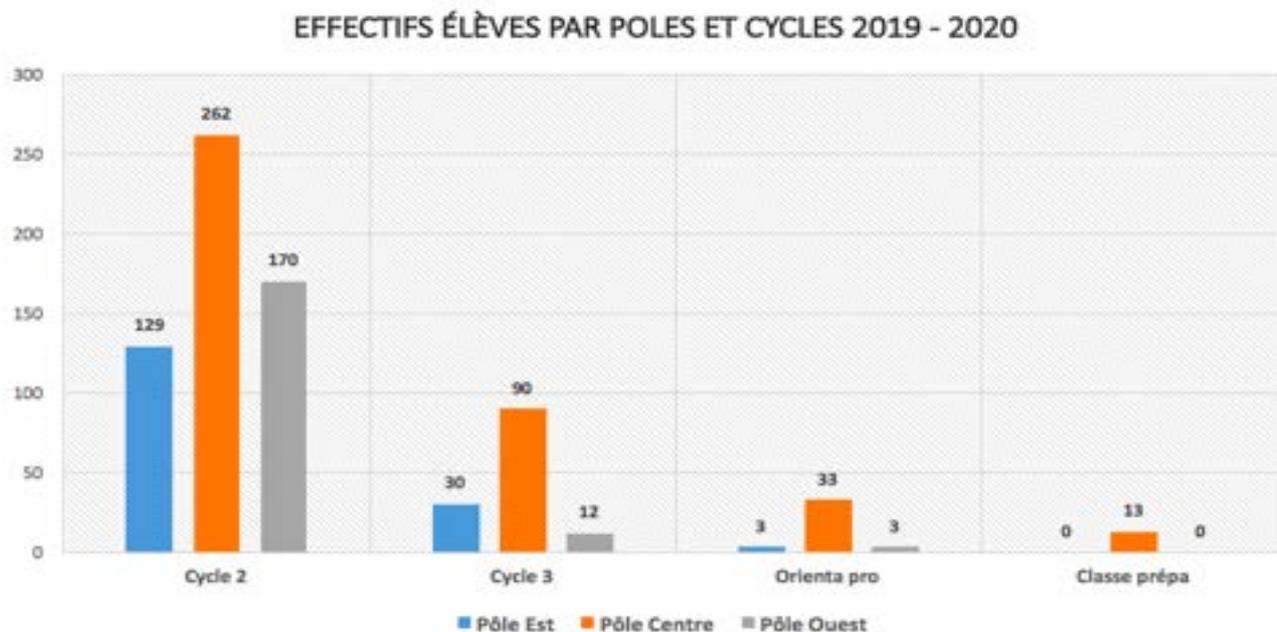
- 1) Une évolution contrastée suivant les années : une pointe en 2017-18 (210 élèves) suivi d'une baisse, puis d'une remontée.
- 2) Notons des classes d'éveil et d'initiation qui démarrent bien et puis un effritement continu...
- 3) Le cycle 1 débute avec 34 élèves en 2014-15 pour atteindre 46 élèves en 2019-20
- 4) Le cycle 2 plafonne autour des 31 élèves en moyenne
- 5) Le cycle 3 enregistre une moyenne (sur 5 années) de 6 élèves
- 6) Le COP enregistre une moyenne supérieure avant transfert en Prépa
- 7) Les Parcours Personnalisés semblent plus attractifs que le 3<sup>ème</sup> cycle. Intégrer des identités attractives dans les formats pédagogiques des cycles est une piste de réflexion à prendre en considération.

## 4.10 En Cirque

Répartition des élèves physiques par niveaux									
	Eveil-Init	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	COP	PREPA	PP	CFC	Total
2015-2016	127	11	15	2			16	0	171
2016-2017	105	18	8	2			12	0	145
2017-2018	119	19	3	8			9	0	158
2018-2019	98	19	3	6			13	0	139
2019-2020	83	20	5	5			31	0	144

2015-2016	2019-2020	Évolution
171	144	- 15,7 %

## 4.11 Effectifs des élèves par Pôles et Cycle 2019 – 2020



On voit tout l'intérêt de regrouper les Cycles 3 et les Classes Préparatoires sur un seul Site, en termes de densité pédagogique, d'attractivité et de diversité des pratiques et formats.

S'ajoute à ce constat, une meilleure rationalisation et valorisation des moyens.



### Trois observations

- La faiblesse de l'éveil et l'initiation ;
- La percée, sans suite, du 1<sup>er</sup> Cycle ;
- La retombée en 2<sup>ème</sup> cycle.

## 5. PERSONNELS - QUALIFICATIONS

### 5.1. Personnel total du CRR

2015-2016	288
2016-2017	271
2017-2018	278
2018-2019	272
2019-2020	274

### 5.2. Catégorie du Personnel

Toutes filières confondues				
Année scolaire	CATEGORIE			
	A	B	C	Total
2015-2016	84	142	62	288
2016-2017	91	119	61	271
2017-2018	85	135	58	278
2018-2019	86	125	61	272
2019-2020	84	126	63	273

Quantité du personnel enseignant dans l'ensemble des agents : 68,25 %

Quantité du personnel enseignant de catégorie A dans l'ensemble de la catégorie A : 81 %

Quantité du personnel enseignant de catégorie B dans l'ensemble de la catégorie B : 91 %

Quantité du personnel enseignant de catégorie C dans l'ensemble de la catégorie C : 6,34 %

### 5.3 Personnel enseignant

Année scolaire	Catégories			Total
	A	B	C	
2015-2016	75	126	4	205
2016-2017	70	114	4	188
2017-2018	69	120	4	193
2018-2019	70	115	4	189
2019-2020	68	115	4	187

36% de catégorie A dans l'ensemble du personnel enseignant

62% de catégorie B dans l'ensemble du personnel enseignant

2% de catégorie C dans l'ensemble du personnel enseignant

## 5.4 Variation des effectifs du personnel enseignement

Année scolaire	A	%	B	%	C	%	Total
2015-2016	75	36,6	126	61	4	2	205
2016-2017	70	37	114	60	4	2	188
2017-2018	69	36	120	62	4	2	193
2018-2019	70	37	115	61	4	2	189
2019-2020	68	36	115	61,5	4	2	187

Sur 5 années scolaires l'effectif enseignant diminue de 18 postes dont 7 de catégorie A et de 11 de catégorie B. En 2015-2016, la catégorie A représentait 59 % des effectifs de catégorie B et 40 % d'effectif total. En 2019-2020, la catégorie A représente toujours 59 % de la catégorie B, mais 36 % de l'effectif total.

## 5.5 Administration

Année scolaire	Adjoint administratif et principal 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classes	Adjoint technique et principal 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classes	Agent de Maîtrise	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Attaché territorial et principal	Attaché Hors Classe	Directeur Établissement Enseignement Artistique 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie	Assistant territorial Enseignement Artistique 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe + Professeur Enseignement Artistique classe normale et hors-classe	Rédacteur et Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien territorial	Autres	TOTAL
2015-16	28	26	4	1	4	2	2	11	3	1	1	83
2016-17	28	25	4	1	4	2	2	11	3	1	2	83
2017-18	29	25	5	1	4	2	2	10	4	1	2	85
2018-19	28	25	4	1	4	2	1	11	4	2	1	83
2019-20	31	25	4	1	5	1	1	12	4	2	1	87

## 5.6 Taux d'encadrement des élèves par les enseignants selon les spécialités

	Nb d'enseignants	%	ETP (Équivalent temps plein)	% ETP	Nb d'élèves	Taux d'encadrement
MUSIQUE (PEA)	61	34,27	58,00	95,08	2646	14,86 arrondis à 15 élèves par enseignant
MUSIQUE (AEA)	117	65,73	84,76	72,44		
DANSE (PEA)	5	29,41	5,00	100,00	463	27 élèves par enseignant
DANSE (AEA)	12	70,59	9,98	83,17		

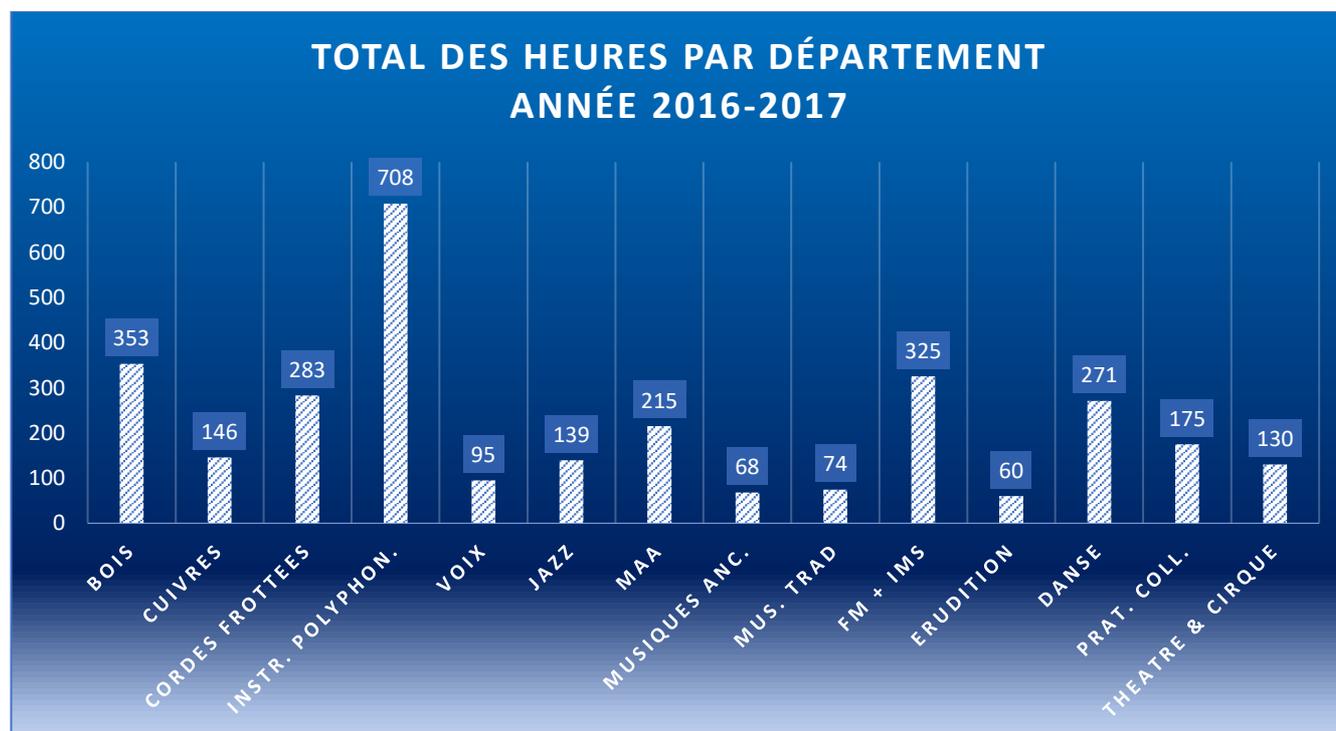
	Nb d'enseignants	%	ETP (équivalent temps plein)	% ETP	Nb d'élèves	Taux d'encadrement
THÉÂTRE (PEA)	2	40	2,00	100,00	136	27,2 élèves par enseignant
THÉÂTRE (AEA)	3	60	3,00	100,00		
CIRQUE	2	100	2,00	100,00	111	55,5 par enseignant

**Constat : rappel sur le taux d'encadrement :** voir page 19.

Le nombre d'enseignants doit être corrélé au taux d'encadrement pour avoir une idée précise de sa signification. De ce point de vue, Le Grand Avignon et TPM occupent le plus fort taux d'encadrement mais pour un taux de couverture de 1,20 pour le Grand Avignon contre 0,77 pour TPM. Ce qui signifie une moindre pertinence, efficacité et efficacité pour le *Conservatoire TPM* puisque son taux de couverture est moindre. Si nous élargissons la réflexion on peut également prendre Le Grand Versailles pour exemple. Avec un réseau de 6 Sites, il réalise un taux de couverture de 0,98 pour un nombre d'enseignants de 160 et un taux d'encadrement de 14,85, arrondi à 15 contre 18 pour TPM.

Toutefois, on ne peut réduire plus le temps de face à face pédagogique sans en affecter la qualité d'enseignement.

#### 5.7 Répartition des heures par département : volume hebdomadaire entre 3050 h et 3080 h (3061 h pour l'année 2019-20)



## 5.8 DÉPARTS EN RETRAITE : PROJECTIONS ANNÉES 2020 À 2025 (Limite d'âge)

Filière (par rapport aux missions)	Postes	Discipline enseignant	Site de rattachement de l'agent	Grade	Statut	Date de départ pressentie
Administrative	Secrétaire Site		Six Fours	A.A. principal 2ème cl	Titulaire	01/08/2020
Administrative	Secrétaire Site		Toulon	A.A. principal 2ème cl	Titulaire	09/02/2021
Administrative	Référente juridique		Ad. Générale Toulon	Attaché principal	Titulaire	10/03/2021
Administrative	Secrétaire Site		La Garde	Rédacteur principal 1ère cl	Titulaire	
Administrative	Directeur		Toulon	Direct 1ère Cat	Titulaire	
Technique	Régisseur général		Toulon	Technicien principal 1ère cl	Titulaire	
Culturelle	Enseignante	Musique de chambre	Toulon	PEA HC	Titulaire	01/09/2020
Culturelle	Enseignant	MAO	Le Revest	ATEA 2ème cl	CDI	01/09/2020
Culturelle	Enseignante	Violon	Hyères	ATEA 1 cl	Titulaire	01/01/2021
Culturelle	Conseiller aux Etudes	Théâtre	Toulon	PEA CN	Titulaire	01/01/2021
Culturelle	Enseignant	Saxophone	Ollioules	ATEA 2ème cl	CDI	01/01/2021
Culturelle	Enseignante	FM	La Garde	ATEA 1 cl	Titulaire	01/01/2021
Culturelle	Enseignant	MAA Guitare	Carqueiranne	ATEA 1 cl	Titulaire	
Culturelle	Enseignant	Saxophone	Le Pradet	ATEA 2ème cl	CDI	
Culturelle	Enseignant	Chant choral	Le Pradet	PEA CN	Titulaire	
Culturelle	Enseignant	Guitare classique	La Garde	PEA HC	Titulaire	
Culturelle	Enseignante	IMS	Ollioules	A.A. principal 2ème cl	Titulaire	
Culturelle	Enseignante	Danse contemporaine	Toulon	PEA CN	Titulaire	
Culturelle	Enseignante	FM	Six Fours	PEA HC	Titulaire	
Culturelle	Enseignant	Clarinette	La Seyne	PEA HC	Titulaire	
Culturelle	Enseignant	Guitare classique	Toulon	PEA CN	Titulaire	

▪ 6 agents administratifs et techniques - 14 enseignants - 1 conseiller aux études

## 6. BUDGET DU CONSERVATOIRE

### 6.1 Budget Conservatoire 2018-2019

	Budget brut	Recettes	%
<b>Fonctionnement</b>	13 896 616 €	609 670 € (Scolarité)	4,44
dont masse salariale	10 459 510 €		
dont fonctionnement	3 437 106 €		
<b>Subventions au titre du Conservatoire</b>		339 000 €	2,47
<b>Investissement</b>	940 269 €	63 989,60 €	7,64
<b>TOTAL</b>	14 836 885 €	1 012 659 €	6,96
<b>BUDGET NET</b>	14 836 885 € - 1 012 659 € = 13 824 226 €		

- Fonctionnement : un poste recettes de scolarité tout à fait bas (4,44 %) qui est dû à une politique tarifaire très incitative en termes d'accessibilité économique. La moyenne nationale étant de 11,2 % : il existe donc une marge significative d'initiative. (Voir tableau ci-dessous)
- Investissement : un poste recettes plus favorable : 7,64 %

## 6.2 Répartition de la masse salariale 2018-19 du CRR (Décomposition budgétaire)

Budget du conservatoire	14 836 885 €	100 %
Fonctionnement	3 437 106 €	23 %
Investissement	940 269 €	7 %
Masse salariale	10 459 510 €	70 % du budget conservatoire
Direction, personnels administratifs et techniques	1 861 870 €	18 % des dépenses de personnel
Enseignants	8 597 640 €	82 % des dépenses de personnel

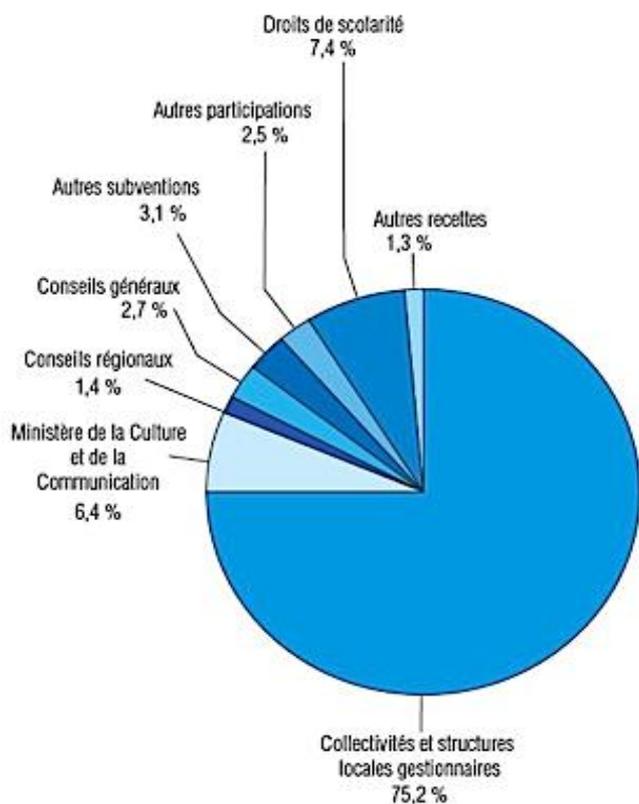
## 6.3 Subventions culturelles reçues

CONTRIBUTEUR	Montant subvention	% Budget établissement
SEAM	5 000€	0,03
Région	63 989€	0,44
Drac	161 000€	1,12
Conseil Départemental	173 000€	1,20
Participation des usagers des services culturels	609 670€	4,25
TOTAL (y compris participation des familles)	1 012 659€	7,06
TOTAL subvention	402 989	2,81

- Total des subventions en moyenne nationale = 13,6% (Voir tableau ci-dessous)
- Part des subventions dans le budget du *Conservatoire TPM* : 2,81%

## 6.4 Structure masse salariale enseignement

Masse salariale enseignement		Clé de répartition des Charges générales	Charges à caractère général
MUSIQUE	7 740 010 €	90 %	4 558 737 €
DANSE	611 946 €	7 %	354 568 €
THÉÂTRE	168 737 €	2 %	101 305 €
CIRQUE	76 947 €	1 %	50 653 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 597 640 €</b>	<b>100 %</b>	<b>5 065 263 €</b>
Part IMS	125 510 €	1,45 %	
Part Orchestre à l'École	117 018 €	1,36 %	
Part C.H.A.M. & D.	154 158 €	1,79 %	
Part Jurys	24 928 €	0,29 %	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>421 614 €</b>	<b>4,90 %</b>	



### Structure des subventions et recettes de fonctionnement des écoles classées, en moyenne nationale :

- Total des subventions en moyenne nationale = 13,6 %
- Conservatoire TPM : 2,81 %
- Participation des familles en moyenne nationale (Tout compris) : 11,2 %
- Conservatoire TPM = 4,25 %, de participation des familles. Taux nettement inférieur à la moyenne nationale

### Total général subventions + participation des familles en moyenne nationale = 24,8 % ;

Conservatoire TPM (Y compris subvention d'investissement) : 7,6 %

**Charges nettes pour les collectivités territoriales = 75,2 %**

### TPM

Budget brut (sans subvention et recettes) : 14 836 885 €

Budget net : 13 824 226 €

**La charge pour la Métropole est de 93 %, nettement supérieur à la moyenne nationale de 75 %**

## 6.5 Décomposition du coût élève par spécialité

Spécialités	Masse salariale enseignants	Clé de répartition	Charges à caractère général	Coût par spécialité	Nombre élèves physiques	Coût élève Brut par spécialité
Enseignants MUSIQUE	7 740 010 €	90 %	5 615 320 €	13 355 330 €	2646	5 047 €
Enseignants DANSE	611 946 €	7 %	436 747 €	1 048 693 €	463	2 264 €
Enseignants THÉÂTRE	168 737 €	2 %	124 786 €	293 523 €	136	2 158 €
Enseignants CIRQUE	76 947 €	1 %	62 392 €	139 339 €	111	1 255 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 597 640 €</b>	<b>100 %</b>	<b>6 239 245 €</b>	<b>14 836 885 €</b>	<b>3 356</b>	
Coût élève net	Musique	Danse	Théâtre	Cirque		
Même clé de répartition	13 355 330 €	1 048 693 €	293 523 €	139 339 €		
Coût élève brut – subventions et recettes : 1 012 659 €	911 393 €	70 886 €	20 253 €	10 127 €		
<b>Coût Net élève</b>	<b>4 703 €</b>	2 112 €	2 009 €	1 164 €		

## 6.6 Structure des financements de l'éducation artistique

Que représente l'éducation artistique relativement à la masse salariale consacrée à l'enseignement ?

<b>Masse salariale enseignant : 8 597 640 € (Toutes disciplines confondues)</b>		
Part de l'éducation artistique sur le budget du Conservatoire	<b>246 966 €</b>	<b>2,87 %</b>
Musique (IMS)	125 510 €	1,45 %
Orchestres à l'École (OAE)	117 018 €	1,36 %
Danse	2 530 €	0,03 %
Théâtre	1 908 €	0,02 %
Production artistique estimée à 3 % de la masse enseignants (Heures consacrées par les enseignants hors rémunération spécifique)	<b>257 929 €</b>	<b>3 %</b>
Budget Action culturelle	<b>108 500 €</b>	<b>1,26 %</b>
<b>Total (Avec budget action culturelle)</b>	<b>611 487 €</b>	<b>7,12 %</b>
<b>Total (Sans budget action culturelle)</b>	<b>502 987 €</b>	<b>5,85 %</b>

Le budget consacré à l'éducation artistique devrait faire l'objet d'une étude.

## 6.7 Coefficient de Service Public

Rapport entre le coût public touché et le coût élève, le coefficient de Service Public (18%) mesure la part des efforts entrepris par un conservatoire pour assurer des missions de service public hors enseignement.

L'éducation artistique, la production/diffusion, et l'action culturelle représentent un coût public touché de 775 €. Le coût élève moyen est de 4 172 €, soit **775 € / 4 172 € = 18 %**.

Plus les financements s'orientent vers l'enseignement, moins l'éducation artistique se développe. Plus la part de l'enseignement est partagé avec des missions d'éducation artistique, plus le coefficient de Service Public augmente ainsi que le taux de couverture, c'est-à-dire Rayonnement du Conservatoire.

<b>LES GRANDS INDICATEURS FINANCIERS</b>		
<b>Budget net Conservatoire</b> (Fonctionnement — Investissement 2018-19)	14 836 885 €	1 <sup>er</sup> budget dans notre échantillon <sup>11</sup>
<b>Ratio d'implication %</b> Budget du conservatoire / Budget culturel	43 %	Le plus fort taux comparativement à la moyenne nationale de 34% pour les EPCI <sup>11</sup>
<b>Ratio de contribution coût €/habitant</b> Budget du conservatoire : $\frac{14\,836\,885\,€}{433\,221\,habitants}$	34,24 €/habitant	En 4 <sup>ème</sup> position selon notre échantillon <sup>11</sup>
<b>Coût élève</b> Budget conservatoire : $\frac{14\,836\,885\,€}{3\,356\,élèves}$	4 172 €	Coût moyen élève pour l'ensemble = 3748 € selon notre échantillon <sup>11</sup>
<b>Ratio de rayonnement</b> sur Public touché par le conservatoire Budget du conservatoire : $\frac{14\,836\,885\,€}{19\,146\,personnes}$	775 € coût public touché	Plus la part du budget consacrée aux actions en éducation artistique augmente relativement au coût élève et plus le coefficient de Service Public est important relativement aux coûts élève.
<b>Coefficient de Service Public</b> $\frac{775\,€\text{ coût public touché}}{\text{Coût élève} = 4\,221\,€}$	18%	Il est de 18%, il pourrait passer à 30%

<sup>11</sup> Cf. page 19, tableau

## B. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021–2027 QUATRE OBJECTIFS

Valoriser l'expérience – Prolonger les réussites –  
Moderniser les lieux et la pédagogie – Enrichir la gouvernance



### UN PROJET – DES MISSIONS – DES PROGRAMMES DES ACTIONS – DES MOYENS

#### Avertissement

*Les évènements sanitaires dus à l'épidémie du COVID19 ont perturbé le calendrier de réalisation de ce document. Leurs implications – fermetures totale ou partielle des enseignements subies par périodes en 2020 et 2021, continuité pédagogique en distanciel – vont avoir des impacts sur l'état des classes et niveaux à plus ou moins long terme et impliqueront probablement des changements de priorités. Inversement, cette situation aura peut-être mise en exergue la nécessité de certains équipements et des évolutions de pratiques pédagogiques.*

*C'est pourquoi, le Projet d'Établissement concernera une période de 6 années scolaires dont l'année 2020/21 considérée comme « année blanche », impactée par les conséquences de la crise sanitaire.*

Ce Projet d'Établissement est la synthèse d'un travail réalisé avec l'ensemble des équipes sur l'année scolaire 2019-2020. Il découle, d'une part, de l'Analyse-diagnostic détaillé et, d'autre part, des propositions des Plateformes thématiques et Ateliers.

La mise en forme finale présente les thèmes qui caractérisent les missions d'un établissement d'enseignement artistique avec pour objectifs : garantir une meilleure lisibilité, cohérence, compréhension des contributions.

Les propositions du Projet d'Établissement se déclinent par Missions : Éducation Artistique - Enseignement Artistique par spécialité - Production Artistique et Action Culturelle... Chaque mission se décompose en programmes et chaque programme relève d'actions.

## 1. ARCHITECTURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

### Le Conservatoire TPM au service du rayonnement territorial

COMMUNICATION	Les supports et la dématérialisation – l'internet au service des usagers
GOVERNANCE	Organigramme et instances de pilotage et de concertation
GESTION-ADMINISTRATION	Les procédures

#### ÉDUCATION ARTISTIQUE

**Pour Qui ?** Elle s'adresse à tous les publics potentiels, notamment : élèves du CRR, scolaires, périscolaire...

**Quoi ?** Définition : L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'initier les enfants et les jeunes par :

Un rapport direct aux œuvres

Auditions - Concerts  
Présentation d'instruments

Une approche analytique et cognitive des répertoires

Conférences - Répétitions Publiques  
Enseignement de la Culture musicale, etc.

Une pratique collective dans le cadre d'ateliers

- L'éveil et l'initiation s'adressent au plus grand nombre du fait de l'absence de prérequis.
- Ils peuvent être un début et une fin ou le commencement d'un apprentissage.

#### ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

**Place et rôle de l'Éveil et de l'Initiation**

Une fin en soi, ou un début pour entrer en cycle.

L'entrée dans un Cycle marque un engagement.

**"Cursus Projet"**

Développer la pédagogie autour du projet de l'élève.

Travail sur la découverte, l'autonomie et la motivation

**Réflexions sur les Cycles**

- Organisation
- "Parcours étendu"
- Nouveau fonctionnement de la Formation Musicale (FM)
- Pédagogie de groupe,
- Les pratiques collectives instrumentales et vocales

**Organisation de l'établissement**

- Le Conseil d'Établissement
- Règlement Intérieur
- Le Conseil Pédagogique
- Règlement des études
- Livret de suivi de l'élève

#### PRODUCTION ARTISTIQUE ET ACTION CULTURELLE

Le Conservatoire, pôle ressource sur son territoire, est aussi Résidence artistique.

**La production des élèves**

Auditions publiques, projets, travaux...

**Les productions mixtes**

Élèves et Enseignants

**Les productions d'artistes**

Enseignants, artistes invités...

**Création-production-diffusion**

- Accueil de spectacles professionnels
- Soutien aux professionnels débutants
- Audition publique
- Répétition publique
- Concerts professionnels et concerts amateurs
- "Carte blanche" aux étudiants
- Artistes en résidence
- Coproduction
- Atelier conduit par des artistes

Le **Conservatoire TPM à Rayonnement Régional** a été sollicité par le Ministère de la Culture afin de participer à une étude en vue de la réforme des critères de qualification des conservatoires.

Le **Projet d'Établissement du Conservatoire de TPM**, s'inspire donc du découpage pédagogique proposé par la Direction Générale de la Création Artistique Ministère de la Culture et de la Communication

Quatre séquences d'apprentissage sont envisagées :

- 1) **Découverte** pour l'éveil, l'initiation
- 2) **Exploration** pour le 1<sup>er</sup> Cycle
- 3) **Réalisation** pour le 2<sup>ème</sup> Cycle
- 4) **Approfondissement** pour le 3<sup>ème</sup> Cycle, le Cycle Orientation Professionnelle (COP) et les Classes Préparatoires

1.1 CYCLES D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET CYCLES DE L'ÉDUCATION NATIONALE							
Proposition d'interprétation dans l'attente d'un nouveau Schéma d'Orientation Pédagogique							
CURSUS CONSERVATOIRE (Parcours d'études)							
Séquences pédagogiques actuelles en Cycles (âges les plus courants pour danse et théâtre)							
Éveil	Initiation	1 <sup>er</sup> Cycle	1 <sup>er</sup> Cycle	2 <sup>ème</sup> Cycle	3 <sup>ème</sup> Cycle	COP	Classe Préparatoire
5 ans (GSM)	6 ans (CP)	7 ans à 8-9 ans	9-10 ans à 10-11 ans	11-12 ans à 14-15 ans	15 ans à 17-18 ans	15 ans à 17-18 ans	15 ans à 17-18 ans et plus
Essai de positionnement des 4 séquences pédagogiques nécessaires à la <b>CERTIFICATION</b>							
Découverte	Exploration		Réalisation		Approfondissement		Approfondissement +
<b>11 SITES</b>				<b>3 ou 4 PÔLES</b>		<b>SITE DE TOULON</b>	
				BEM BEC BET BECIR	CEM CEC CET CECIR	DEM DEC DET	<b>AGRÈMENT</b> Accompagner l'accès à l'enseignement supérieur
				<b>HABILITATION</b> Non encore situé en 3 <sup>ème</sup> Cycle DIPLOME NATIONAL DE FIN D'ÉTUDES INITIALES (DNFI) MUSICALES CHOREGRAPHIQUES, THEATRALES			
				<b>"Cursus Projet" diplômant : offre modulaire par cours, stages.</b>			
						<b>Parcours Libre (tous Sites)</b> Ateliers ponctuels ou approfondissement d'une discipline ( <b>Ateliers Pratique Amateur</b> )	
CYCLES DE L'ÉDUCATION NATIONALE							
E.N. Cycle 1 Apprentissages premiers École Maternelle (Petite à Grande Section)	E.N. Cycle 2 Apprentissages fondamentaux ---CP-CE1-CE2	E.N. Cycle 3 Consolidation CM1-CM2-6 <sup>ème</sup>	E.N. Cycle 4 Approfondissement 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>		E.N. 2 <sup>nde</sup> - 1 <sup>ère</sup> - Terminale (Orientation technologique ou générale)		
ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE		COLLEGE		LYCEE		

Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) ainsi que la Classe Préparatoire sont appelés à être confondus dans un seul niveau de compétence. Le Diplôme National qui serait appelé à remplacer le DEM ou le CEM reste encore à définir.

## 1.2 AU DEBUT DU PROJET : L'EDUCATION ARTISTIQUE PAR L'EVEIL ET L'INITIATION

### ÉVEIL : dès 5 ans

Durant cette période qui se caractérise entre autres par l'avènement du langage, l'enfant devient capable de penser en terme symbolique, de se représenter des choses à partir de mots ou de symboles. L'enfant saisit aussi des notions de quantité, d'espace ainsi que la distinction entre passé et futur. Mais il demeure beaucoup orienté vers le présent et les situations physiques concrètes, ayant de la difficulté à manipuler des concepts abstraits.

#### Objectifs pédagogiques

- Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant
- Former la sensibilité, le plus tôt possible, aux esthétiques musicales théâtrales, chorégraphiques, circassiennes
- Mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...),
- Favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales, chorégraphiques, théâtrales, circassiennes, plus spécialisées

### INITIATION : dès 6 ans

Avec l'expérience du monde qui s'accumule en lui, l'enfant devient capable d'envisager des événements qui surviennent en dehors de sa propre vie. Il commence aussi à conceptualiser et à créer des raisonnements logiques qui nécessitent cependant encore un rapport direct au concret.

La phase dite d'Initiation facilite un choix de pratique artistique.

#### Objectifs pédagogiques

- Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales théâtrales, chorégraphiques, circassiennes
- Faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre
- Se situer dans un contexte collectif
- S'approprier des approches globales et inventives sans obligation de résultat technique immédiat
- Se présenter en public, commencer à construire ses perceptions, un vocabulaire musical, chorégraphique, théâtral, circassien

L'Eveil, l'Initiation, dans le cadre d'une éducation artistique d'un enfant, revient à le doter d'un socle commun de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines de l'art et de la culture, inscrits dans la culture humaniste. Elle s'exerce à l'école, pendant le temps scolaire, et en dehors de l'école (temps périscolaire). Le Code de l'Éducation la définit ainsi : « La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité. Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments et suscite des émotions esthétiques ».

**C'est pourquoi elle se place au premier plan d'un Projet d'Établissement.**

***Dans tous les tableaux ci-dessous,  
les actions prioritaires pour ce Projet d'Établissement ont été coloriées.***

ÉDUCATION ARTISTIQUE : 6 programmes et 14 actions	ACTIONS À RÉALISER	ACTIONS À ÉTUDIER
<b>PROGRAMME 1. Éveil et Initiation</b>		
▪ Nommer un coordinateur interdisciplinaire Éveil et Initiation		X
▪ Lister, chiffrer et acquérir les besoins en matériel et mobilier adaptés (repérer les Sites à doter)	X	X
▪ Salles adaptées pour l'Éveil et l'Initiation	X	
▪ Fixer les objectifs et concevoir une évaluation adaptée	X	
▪ Effectuer des axes communs et des spectacles communs	X	
▪ Continuer et renforcer les concerts et présentations pédagogiques	X	
▪ Suite de l'Éveil et l'Initiation : accompagner les inscriptions	X	
<b>PROGRAMME 2. Orchestre à l'École</b>		
▪ Forts de l'expérience des 5 ans effectués sur 3 orchestres, insérer les outils manquants (repères sur schéma, notation, partition...)	X	
<b>PROGRAMME 3. Plan chant choral à l'école</b>		
▪ Mieux délimiter la participation et l'aide à ce plan national souhaité par l'Education Nationale		X
<b>PROGRAMME 4. Intervenants en milieu scolaire</b>		
▪ Améliorer l'organisation des interventions en termes d'effectifs scolaires dans un souci de qualité	X	
▪ Il est souhaitable que les restitutions (pas obligatoires) nécessitant un lieu particulier ou une salle de spectacles soient la résultante d'une concertation entre les écoles et les villes concernées	X	
▪ Veiller au rôle fédérateur de l'IMS lorsque des actions sont menées par le Conservatoire.		X
<b>PROGRAMME 5. Les Classes à Horaires Aménagés (CHAM, CHAD, CHAT)</b>		
▪ Création d'une véritable filière CHA complète avec l'Education Nationale, en école élémentaire et au collège aboutissant au Bac S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse).	X	X
<b>PROGRAMME 6. Saison culturelle</b>		
▪ Collaborer avec les établissements scolaires dotés d'une salle permettant d'accueillir du public	X	

## Programme 1

- Sur le Site de Toulon : aménager une salle d'Eveil-Initiation avec mobilier et instruments adaptés. Pour les autres Sites, repérer les véritables besoins pour équiper de manière effective les salles dédiées.
- Améliorer l'accueil et l'information auprès des familles sur les contenus et objectifs puis sur le choix d'une discipline (orientation suivant les appétences, les aptitudes)

## Programme 4

- Pour une meilleure optimisation, s'appuyer sur les instances de collaboration avec l'Education Nationale et adapter les projets aux possibilités de restitution.

## Programme 5

- Pour un dispositif de classes CHA efficaces, il apparaît impératif de mettre en place sur les 3 Pôles des classes en école élémentaire pouvant à la suite se regrouper sur un Collège avec des classes entières, facilitant ainsi une organisation pédagogique complète et motivante pour les établissements partenaires. De plus, ces effectifs peuvent alors permettre la création d'une spécialisation S2TMD en lycée.

## 2. ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

### RAPPEL

Le *Conservatoire Toulon Provence Méditerranée* propose un enseignement initial et d'orientation professionnelle en danse, théâtre, musique et arts du cirque. Il est habilité à délivrer des diplômes reconnus sur le plan national.

Son offre d'enseignement relève du **Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP)** : (2004 pour la danse, 2005 pour le théâtre, 2008 pour la musique). Il précise les cursus, leurs contenus, leurs conditions d'accès, leurs objectifs, ainsi que le fonctionnement pédagogique des établissements et les conditions de validation des diplômes.



« **Pôles de référence** en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en musique, danse et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles. Certains d'entre eux assurent également la formation préprofessionnelle. Au terme de chaque cursus, l'établissement met en place des diplômes qui témoignent des compétences, des connaissances et de l'engagement de ceux qui les ont suivis.

**Pôles structurants** en matière de formation artistique, les établissements d'enseignement en musique, danse et théâtre exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'État et avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines<sup>1</sup>. »

## MUSIQUE - Un impératif : renforcer l'attractivité du Conservatoire

Evolution à partir des objectifs pédagogiques du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture et de la Communication.

<b>1<sup>er</sup> CYCLE : 7-11 ans</b>		
<b>Objectifs pédagogiques</b> <i>"Une solide base et une large découverte"</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture</li> <li>▪ une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée</li> <li>▪ une démarche forte vis-à-vis de la création et des répertoires contemporains adaptés et de toutes esthétiques</li> <li>▪ l'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant</li> <li>▪ la mise en place de filières de formation au chant pour les enfants, la voix pouvant être l'instrument choisi comme domaine d'approfondissement</li> </ul>	<b>2<sup>ème</sup> CYCLE : 11 – 15 ans</b>	
	<b>Objectifs pédagogiques</b> <i>"La motivation par le choix d'orientation"</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> S'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés et qui constituent la base de l'autonomie</li> <li><input type="checkbox"/> Avoir acquis le langage de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance</li> <li><input type="checkbox"/> La confrontation de l'élève, tout au long du cycle, à des situations musicales diversifiées, liées à son projet et à sa pratique musicale et instrumentale est privilégiée</li> </ul>	<b>3<sup>ème</sup> CYCLE : 15 – 18 ans</b>
		<b>Objectifs pédagogiques</b> <i>"La maîtrise de son choix"</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Développer un projet artistique personnel</li> <li><input type="checkbox"/> Accéder à une pratique autonome</li> <li><input type="checkbox"/> Acquérir des connaissances structurées</li> <li><input type="checkbox"/> S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur</li> <li><input type="checkbox"/> Pouvoir évoluer vers la pratique en amateur</li> </ul>

### PÉDAGOGIE ACTIVE

La pédagogie active considère que l'élève en tant qu'être humain est le sujet actif de son apprentissage. L'élève découvre ou construit ses connaissances. C'est pourquoi, l'enseignement doit être conçu comme un processus d'auto-développement et d'auto-épanouissement.

- ❖ Ce que j'entends, je l'oublie
- ❖ Ce que j'entends et observe, je m'en souviens un peu
- ❖ Ce que j'entends, observe et discute, je commence à le comprendre
- ❖ Ce que j'entends, observe, discute et fais, me donne des connaissances et de la compétence
- ❖ Ce que j'enseigne à un autre, je le maîtrise

La pédagogie active exige le recours aux méthodes et techniques principalement axées sur 5 principes didactiques :

- I. L'ACTIVITÉ
- II. LA PARTICIPATION
- III. L'ANTICIPATION
- IV. LA COOPERATION
- V. LA COLLABORATION

<sup>1</sup> Extrait de la « Charte de Service Public de l'Enseignement Artistique Spécialisé en Danse, Musique, Théâtre ».

## MISE EN APPLICATION

Elle demande une modernisation des locaux afin de les adapter aux nouveaux usages pédagogiques (**“Pédagogie de Projet”**) et contraintes de la société du XXI<sup>ème</sup> siècle (accès numérique des salles généralisée) ; espaces et volumes en conformité avec les pratiques artistiques, outils numériques adaptés (web, logiciels pédagogiques, suivi de scolarité par tous les acteurs en tous lieux, continuité pédagogique par un réseau dédié entre enseignants et enseignants, partage de l’Action Culturelle) ; aide aux publics empêchés.

### 2.1 MUSIQUE

 <b>MUSIQUE</b> 1 programme et 13 actions	<b>ACTIONS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir les formats pédagogiques en regard de l'évolution des jeunes et des moyens d'alimenter leur motivation (projet et modules)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux attribuer les salles en fonction des disciplines</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux définir place des adultes et des pratiques amateurs (partenariats à perfectionner)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir le label “Classe Préparatoire à l’Enseignement Supérieur” (C.P.E.S.)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer le développement des partenariats avec les établissements d’enseignement supérieur.</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer les communes de la Métropole au développement du réseau I.M.S.</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une filière menant au Bac S2TMD</li> </ul>	X	X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réflexion sur l’implication du Conservatoire à l’E.A.C.</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la mise en valeur de l’interdisciplinarité</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la logique de Pôle dans les enseignements</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir en bassin de population plutôt qu’au niveau du département 83</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas considérer l’inscription comme un droit acquis, maîtriser le nombre d’années</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les échanges internationaux (via jumelage, etc.)</li> </ul>	X	

## MISES EN APPLICATION

- L'évolution des usages de la jeunesse davantage mis en exergue par le contexte sanitaire subi, impose de mettre en œuvre des moyens d'enseignement avec les technologies numériques afin de rendre plus attractif et accessible la transmission des savoirs.
- A ce sujet l'installation de salles dédiées à l'Initiation des élèves à ces techniques mais aussi afin d'aider les enseignants à les utiliser s'avère indispensable.
- De plus, la motivation des élèves doit être nourrie par ces outils qu'ils maîtrisent, au moyen de projets voire modules. L'interdisciplinarité doit être au cœur du projet de l'élève et aboutir, au moins au niveau du COP, à une évaluation terminale.

- En école élémentaire, transformer les AH et créer une classe CHAM en école publique afin d'alimenter des classes entières en collège puis la perspective d'une filière S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse) au lycée Dumont d'Urville.
- Afin de renforcer la viabilité des pratiques collectives, une répartition raisonnée des enseignements par Site et Pôle doit pouvoir permettre la constitution d'ensembles de musique de chambre et d'orchestres équilibrés.
- Chaque accès à un cycle ou un parcours doit être probatoire durant la première année. Une réorientation voire un arrêt peut être décidé par l'équipe pédagogique si les attendus ne correspondent pas aux objectifs.
- L'enseignement préprofessionnel doit être enrichi par des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieurs locaux (principalement l'Université) afin d'établir des ponts entre les formations voire des unités de valeur partagées.
- La plupart des établissements d'enseignement artistique participent par des échanges internationaux à l'élargissement de la citoyenneté, principalement européenne. Les jumelages des villes de la Métropole sont des leviers opportuns pour élaborer de tels projets.

## 2.2. DANSE

### L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

« Investi d'une éthique particulière, tout établissement d'enseignement artistique du secteur public se donne pour objectif de faire découvrir à l'élève, au-delà de sa motivation première, en quoi la pratique de la danse, en liant de manière indissociable imaginaire et apprentissage, lui permet d'assumer son identité culturelle, sa singularité corporelle, de se situer face aux propositions de formation et de pratique qui lui sont faites, de construire son autonomie et son projet de vie<sup>2</sup>. »

#### 8 principes fondamentaux du Projet Pédagogique Danse<sup>3</sup>

1. Un enseignement chorégraphique et culturel soucieux de la diversité des publics et des parcours.
2. L'élargissement du public concerné par l'enseignement de la danse.
3. La diversification des disciplines par la valorisation du patrimoine et des nouvelles pratiques.
4. L'établissement comme lieu de ressources.
5. Le principe de transversalité.
6. L'affirmation de l'établissement comme lieu d'expérimentation pédagogique.
7. La mise en réseau des établissements au niveau intercommunal, départemental ou régional.
8. Le développement des liens avec le spectacle vivant et la création.

<sup>2</sup> Extrait du *Schéma d'Orientation Pédagogique Danse*

<sup>3</sup> Idem



## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANSE

4 programmes et 18 actions

ACTIONS  
À  
RÉALISER

ACTIONS  
À  
ÉTUDIER

	ACTIONS À RÉALISER	ACTIONS À ÉTUDIER
<b>1. Pratiques amateurs et relations avec les associations</b>		
▪ Établir un état des lieux de la pratique amateur danse sur le territoire TPM	X	
▪ Établir des partenariats avec les enseignements de la danse hors CRR ; passerelles pour les élèves ?		X
<b>2. Des locaux pour la Danse</b>		
▪ Favoriser l'accès à des salles extérieures au Conservatoire pour l'enseignement de la danse (salles de danse de l'Opéra, salle <i>Tisot</i> à La Seyne, Palais des sports de Toulon)	X	X
▪ Envisager un programme de construction de nouveaux équipements intramuros aux normes (Site de Toulon)	X	
▪ Développer les premiers apprentissages sur Le Revest (redéploiement des heures)	X	
<b>3. Enseignement</b>		
<b>3.1. Équipe enseignante</b>		
▪ Création d'un poste supplémentaire en danse jazz-Hip hop (rééquilibrage de la découverte et de l'offre)		X
<b>3.2. Transversalités</b>		
▪ Renforcer la transversalité par des interventions en Musique, Théâtre et Cirque	X	
▪ Intensifier la pédagogie de Projet	X	
<b>3.3. Éveil musical et corporel</b>		
▪ EMC : maintien ou suppression ?	X	X
<b>3.4. Partenariat et convention</b>		
▪ Poursuivre le conventionnement avec les partenaires afin d'optimiser des moyens pédagogiques privilégiés.	X	
▪ Repérer des écoles élémentaires qui pourraient ouvrir une classe CHAD.	X	
<b>3.5. Master Class</b>		
▪ Mettre en place des masters classes dans de nouvelles esthétiques à découvrir	X	
▪ Envisager des sorties et des échanges inter-conservatoires		X
<b>3.6. Spectacles et temps forts</b>		
▪ Programmation dans des salles de spectacle dédiées (Opéra, Neptune...)	X	
▪ Nécessité d'une véritable salle de spectacle au Conservatoire, Site de Toulon		X
<b>3.7. Programme Ballet Junior</b>		
▪ Faire rayonner ce Ballet, dans et hors la Métropole	X	
▪ Lui consacrer plus d'heures et de moyens logistiques (accès aux salles professionnelles, déplacements, costumes, etc.)		X
<b>4. Communication extérieure et lisibilité</b>		
▪ Newsletter spéciale "danse"	X	
▪ Impliquer les grands élèves dans la communication via photos, vidéos, témoignages...		X

## MISES EN APPLICATION

- L'enseignement de la danse au Conservatoire est méconnu en regard des associations et écoles de danse privées sur le territoire TPM. Davantage de grands élèves pourraient être formés. Le manque de locaux et leur attrait sont des handicaps.
- L'Eveil Musical et Corporel ne peut être maintenu que dans des conditions d'accueil acceptables et avec une équipe pédagogique motivée.
- Développer sur l'ensemble des Sites d'enseignement de la danse une découverte en école élémentaire (actuellement dans 3 écoles du secteur du Collège CHAD) afin d'alimenter une classe entière en collège puis la perspective d'une filière S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse).
- *Le Ballet Junior* est un formidable ambassadeur de la qualité de la formation. Il est insuffisamment mis en valeur par une programmation dans des salles dédiées et trop peu extériorisé.
- La discipline Jazz, la plus fréquentée, est malheureusement la plus mal desservie en termes d'heures. De plus il serait souhaitable qu'une ouverture esthétique proposant le *Hip hop* soit envisagée lors d'un recrutement complémentaire associant les deux esthétiques. De même, le besoin d'un musicien-accompagnateur spécialisé dans ces deux domaines se révèle incontournable.

## 2.3. THEATRE

### Les lycées avaient leurs Classes Préparatoires aux grandes écoles, c'est au tour des Conservatoires

Conséquence de la Loi sur la Création, l'Architecture et le Patrimoine du 7 juillet 2016, le Conservatoire Toulon Provence Méditerranée est l'un des établissements habilités par le Ministère de la Culture et de la Communication pour ouvrir une classe préparatoire théâtre. Le Cycle Préparatoire a pour objectif de préparer à l'entrée dans un des établissements d'enseignement supérieur ou universités étrangères. Ce parcours est limité à deux ans (voire trois ans sur demande) avec l'obligation de présenter au moins un concours d'entrée dans un établissement supérieur au plus tard lors de la 2<sup>ème</sup> année.



« L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art et doit s'envisager sous un double éclairage :

- Une approche globale du théâtre
- Une formation d'acteur.

Son ambition est de transmettre les règles d'un jeu - le Théâtre – en les réinventant.

En application de ces principes, les classes d'art dramatique des établissements d'enseignement artistique proposent, dans un cadre défini, un enseignement initial à l'art et à la pratique du théâtre qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à l'aventure professionnelle, sans privilégier aucune de ces hypothèses.

Placées au sein d'établissements à vocation pluridisciplinaire, elles sont appelées à se saisir des ressources existantes en matière d'enseignement de la musique et de la danse et à s'inscrire pleinement dans le projet pédagogique global de ces établissements<sup>4</sup>. »

 <b>ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE THÉÂTRE</b> 5 programmes et 24 actions	ACTIONS À RÉALISER	ACTIONS À ÉTUDIER
<b>1. Attractivité et planning</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminution du nombre d'élèves par classe : 12</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouvertures d'autres classes</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créneaux d'autonomie pour les élèves de C2 et C3</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration des plannings (équilibre, jours, soirées, réparties)</li> </ul>	X	
<b>1. Les moyens</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Investir dans du matériel (chaises noires, paravents, portants pour costumes)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenariats, notamment avec l'opéra, pour des costumes</li> </ul>	X	
<b>2. Les salles</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ "La Chapelle" à La Seyne n'est pas un lieu adapté : arrêter les cours</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir créneaux à l'auditorium de la Seyne pour représentations adaptées</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposer de plus de créneaux horaires "Théâtre Denis" de Hyères</li> </ul>		X
<b>3. Les cursus</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Motiver les profils d'élèves du C3 qui peuvent se professionnaliser</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nourrir les partenariats (avec Bibliothèque A. Gatti par ex.)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les inter-disciplines et des projets en ce sens</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire tourner les enseignants sur les Sites pour diversifier l'enseignement et homogénéiser le tout</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouvrir l'Histoire des arts et du théâtre avec l'invitation de plasticiens-scénographes (ESADTPM, Fac d'Aix)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordonner COP et CPES avec les validations pour les élèves</li> </ul>	X	

<sup>4</sup> Cf. Schéma d'orientation Pédagogique théâtre, 2005.

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les classes d'Initiation ou externaliser par des partenariats (E.N. ou Associations), envisager des classe CHAT en collège</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repenser la présence des adultes amateurs</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Redéfinir le rôle et les tâches de la coordination</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être force de proposition de projets artistiques au niveau des communes</li> </ul>		X
<b>4. Partenariats</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre contacts avec les associations théâtrales du territoire TPM</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des liens pédagogiques avec l'ESADTPM (échanger et mutualiser les compétences)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tisser des liens avec l'enseignement de la scénographie avec l'Université d'Aix-en-Provence (accueillir leurs étudiants).</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tisser des liens avec l'Université de Toulon Sud Var (UE partagées)</li> </ul>		X
<b>5. La communication du département 'théâtre'</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la communication sur les spectacles d'élèves et le travail du département théâtre</li> </ul>	X	

## MISES EN APPLICATION

- Le département théâtre bénéficie depuis la rentrée 2020-2021 de nouveaux espaces (environ 450 m<sup>2</sup>) dans le bâtiment anciennement occupé par l'ESADTPM. Ceci va permettre d'améliorer le fonctionnement de cette spécialité (effectifs par classe, élaboration plus large des plannings, sur Toulon mais aussi au-delà sur les autres Sites concernés par cette discipline). Cet aménagement permet également d'acquérir du matériel d'enseignement adapté.
- Il est évident que la labellisation obtenue pour ouvrir une "Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur" (C.P.E.S.) –seule en Région SUD-PACA– doit être renforcée par l'étude de la construction d'Unité(s) d'Enseignement(s) partagées dès le Cycle d'Orientation Professionnelle entre l'Université de Toulon Sud Var et le *Conservatoire TPM* afin que les élèves de cette classe puissent, par une inscription parallèle en Licence, obtenir une double qualification, gage d'ouverture et de meilleure insertion future. Inversement l'enseignement dispensé au Conservatoire pourrait, dans un domaine d'enseignement précis, apporter un complément artistique spécifique au choix pour des étudiants.
- Ce positionnement reconnu de l'enseignement de Théâtre du *Conservatoire TPM* exige le renforcement du travail en équipe afin que les élèves bénéficient de tous les enseignants et partenariats possibles dans la Métropole mais aussi à l'extérieur pour enrichir toujours davantage les connaissances.
- Cette place doit également permettre la création d'une filière complète, de la découverte (avec l'Education Nationale, classes CHAT en collège puis en lycée Bac S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse) à la pratique amateur jusqu'à la professionnalisation.
- Une collaboration avec les associations locales doit permettre de concilier les demandes de cours d'adultes amateurs afin d'être complémentaire et de se positionner en tant que Centre de Ressources ("Atelier-Labo").

## 2.4 CIRQUE



### L'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU CIRQUE : UNE APPROCHE SENSIBLE ET POÉTIQUE

#### Principes fondamentaux du Projet Pédagogique

- Acquérir une solide culture dans le domaine du cirque : les élèves étudient de manière approfondie les questions historiques, esthétiques, techniques, sociales ou économiques qui fondent les arts du cirque. Ils acquièrent la connaissance des œuvres, des artistes, des lieux de production et de diffusion.
- Pratiquer une ou deux disciplines et situer sa pratique au sein de l'histoire des grandes familles du cirque (pratiques acrobatiques, manipulations d'objets, jeu comique).
- Penser l'articulation entre théorie et pratique.
- Apprendre à gérer les différents paramètres inhérents à la création collective d'un spectacle (intention, composition, scénographie, etc.)

 ENSEIGNEMENT DES ARTS DU CIRQUE 5 programmes et 10 actions	ACTIONS À RÉALISER	ACTIONS À ÉTUDIER
<b>1 - Éveil – Initiation – Éducation artistique.</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un atelier supplémentaire pour Initiation 7-8 ans (liste d'attente)</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer de la sensibilisation dans des quartiers défavorisés</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des stages pendant les vacances scolaires</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre plus en valeur les objectifs du cursus et sensibiliser davantage les élèves aux masters classes.</li> </ul>	X	
<b>2 - Site de La Valette</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recentrer l'enseignement vers le chapiteau des Sablettes</li> </ul>	X	
<b>3 - Interdisciplinarité : Théâtre – Danse – Musique</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer l'interdisciplinarité et travailler sous forme de sessions</li> </ul>	X	
<b>4 - Atelier "clown"</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmer des élèves au festival "Clown not Dead" du Pôle.</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer aux projets de l'Action culturelle du Conservatoire</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer la communication sur cet enseignement en particulier</li> </ul>	X	
<b>5 - Chapiteau école – Adhésion aux Fédérations</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des réunions entre les utilisateurs du Chapiteau (Le Pôle et le Conservatoire)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adhérer et participer aux Fédérations du Cirque</li> </ul>		X

## MISES EN APPLICATION

Les cours de cirque doivent être dispensés dans des salles vraiment adaptées.

Il est nécessaire que le Conservatoire soit positionné en regard des autres activités circassiennes (*Le Pôle*) de la Métropole dans un esprit complémentaire.

### 2.5 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET DEBOUCHES METIERS

 <b>ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET « DÉBOUCHÉS MÉTIERS »</b> (IESM, CFMI, ERACM) 1 programme et 4 actions	ACTIONS À RÉALISER	ACTIONS À ÉTUDIER
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un module "Information, formation sur les métiers"</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de conférences sur les métiers du spectacle vivant</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à la projection professionnelle (dossiers, etc...)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître les relations avec les établissements d'enseignement supérieur</li> </ul>	X	

## MISES EN APPLICATION

La fréquentation des conférences est insuffisamment prise en considération par l'ensemble des élèves des cycles concernés, principalement les PREPA sinon COP.

- Pour les élèves qui ont des intentions professionnelles, ces interventions doivent requérir un caractère obligatoire (à déterminer dans les objectifs personnalisés du Coursus).
- Si les élèves de l'établissement ne disposent aujourd'hui que de trop faibles connaissances des réalités professionnelles, il serait intéressant de mettre en place un module obligatoire de professionnalisation selon les cycles, s'appuyant sur les compétences, l'expérience et la présence organisée de spécialistes issus des équipes partenaires. Cela en poursuivant, en parallèle, le cycle de conférences lancé en novembre 2019 par le service de l'action culturelle du *Conservatoire TPM, l'ESADTPM et Le Port des Créateurs*.

## 3. MEDIAS

### 3.1 MEDIATHEQUE

 <b>MEDIATHEQUE</b> 1 programme et 4 actions	ACTIONS À RÉALISER	ACTIONS À ÉTUDIER
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réinstaller la Médiathèque sur le Site de Toulon</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir au public non inscrit pour consultation uniquement</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter les collections et surtout le fond numérique</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le travail de médiation</li> </ul>	X	

## MISES EN APPLICATION

- Le Site de Toulon, ville-centre de la Métropole, est le cœur du Conservatoire de par son histoire et sa fréquentation. Il est donc évident que la Médiathèque doit retrouver sa place initiale afin que la richesse de son fond soit facilement physiquement accessible pour le plus grand nombre d'élèves.
- Les supports numériques doivent être renforcés et privilégiés puisque dorénavant ils sont une partie incontournable des méthodes de fonctionnement et de motivation des élèves.
- A l'avenir ce Centre de Ressources doit permettre aux élèves de nourrir leurs projets artistiques.

## 3.2 SCOLARITE ET DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

	<b>LOGICIEL GESTION DE SCOLARITE ET UTILISATION DU NUMERIQUE</b> 1 programme et 8 actions	<b>ACTIONS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation de la Wi Fi pour toutes les salles de cours</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la gestion de présence des élèves et leur suivi de parcours grâce au numérique</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doter les salles des professeurs d'au moins un ordinateur</li> </ul>			X
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer l'interface élève-parents-professeurs par un outil numérique souple et convivial (comme cela existe désormais en Collège et Lycée)</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer le travail d'EQUIPE PEDAGOGIQUE par le partage d'outils numériques</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Équiper les Salles de cours de FM, Culture, Danse et Théâtre de matériel audiovisuel aux connexions multiples et simples (via Smartphone notamment)</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insertion de logiciels musicaux dans la pédagogie</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des cours de GAO (Gravure assistée par Ordinateur)</li> </ul>		X	

## MISES EN APPLICATION

- La technologie numérique est devenue pédagogiquement incontournable dans notre société du 21<sup>ème</sup> siècle (accès en direct aux données, suivi des élèves, tissu relationnel entre enseignants et enseignés). Elle est d'ailleurs installée dans les nouveaux bâtiments culturels construits par TPM (ESADTPM ; Médiathèque Chalucet, etc.) Il est donc primordial d'y remédier rapidement par l'équipement de tous les Sites du Conservatoire.

Du reste, l'abonnement acquis pour disposer des ressources du site de la Philharmonie de Paris n'est pas pleinement utilisé puisqu'il est impossible de s'y connecter dans les salles de l'établissement. Cette situation est réductrice pour la modernisation de la pédagogie au *Conservatoire TPM* et nous exclue de l'avant-garde des établissements d'enseignement artistique.

### 3.3 COMMUNICATION

	<b>LA COMMUNICATION</b> 1 programme et 3 actions	<b>ACTIONS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner l'inscription des nouveaux arrivants.</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intensifier l'affichage hors les murs</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre les reportages vidéos sur les classes, sur la vie du Conservatoire (Mise en valeur des anciens élèves par des reportages vidéo)</li> </ul>		X	

#### MISES EN APPLICATION

- Des ambassadeurs (professeurs volontaires, élèves ou parents d'élèves) pourraient être présents lors des inscriptions, pour guider les nouveaux arrivants.
- Développer les outils vidéo afin de proposer de manière régulière des reportages sur des disciplines variées. Un suivi du parcours des anciens élèves serait aussi bienvenu.

	<b>LA COMMUNICATION NUMERIQUE</b> 3 actions	<b>ACTIONS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Interface Enseignants-Elèves</b></li> </ul>		X	
Se doter d'un outil d'interface numérique avec les élèves (pratique, interactif, attrayant sur smartphone)			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Former les enseignants aux outils numériques</b></li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Améliorer la présence et l'usage des outils web existants (mails, site internet, présence sur réseaux sociaux)</b></li> </ul>		X	

#### MISES EN APPLICATION

- Une charte du bon usage de l'utilisation de la messagerie électronique permettrait d'éviter des envois à destinataires multiples ou en copie sans réel intérêt et limiter ainsi la surcharge des boîtes de réception. L'efficacité du traitement de l'information ne pourrait qu'en être améliorée.
- Les enseignants se posent également souvent des questions en rapport avec le droit à l'image de leurs élèves. Une charte de l'enseignant pourrait être rédigée et diffusée pour répondre à toutes leurs interrogations.
- Prévoir une campagne de promotion de notre présence sur les réseaux sociaux et inciter les professeurs à évoquer l'existence de ces pages aux élèves.

## 4. LA DIFFUSION ARTISTIQUE

### 4.1 SAISON CULTURELLE

 <b>SAISON ARTISTIQUE ET ACTION CULTURELLE</b> 4 programmes et 8 actions La programmation comprend trois formats pédagogiques ponctués de Rencontres Masters classes et Evènements Chaque format comprend trois fonctions : Diffusion-Formation-Communication ➤ Festival d'Automne ➤ Transmission janvier-mars, ➤ Productions d'élèves avril-juin	ACTIONS À RÉALISER	ACTIONS À ÉTUDIER
<b>1. Lieux de spectacles et interventions pédagogiques</b>		
▪ Développer des partenariats existants et investir des nouveaux lieux de diffusion	X	
▪ Collaborer avec les établissements scolaires dotés d'un espace de diffusion	X	
<b>2. Public de la saison culturelle</b>		
▪ Cibler les publics intéressés ou susceptibles de l'être (publics empêchés ; travail avec associations concernées)		X
▪ Proposer des concerts à des Comités d'Entreprise, etc.		X
<b>3. Gestion technique de la saison culturelle</b>		
▪ Plan de formation CNFPT "Agents polyvalents du spectacle vivant"	X	
<b>4. Formation des grands élèves en voie de professionnalisation</b>		
▪ Initiation lumière et son par les techniciens du Conservatoire.	X	
▪ Mieux communiquer auprès d'eux pour qu'ils identifient les opérations qui concernent l'élargissement de leurs connaissances	X	
▪ Conforter le partenariat avec le <i>Festival de musique de Toulon</i> et autres	X	

### MISES EN APPLICATION

- Les nouveaux locaux d'extension du Site de Toulon du Conservatoire permettront une réorganisation de la programmation des interventions pédagogiques type "master classes", conférences, stages, ateliers, limitant ainsi d'éventuelles juxtapositions d'occupations de salles utilisées par les enseignements habituels.
- La piste de collaborations avec certains établissements scolaires (lycées, collèges) disposant de salles de superficie intéressante apparaît comme une enthousiasmante réflexion à entamer.
- Imaginer des actions de médiation envers les publics empêchés ou en situation d'exclusion, en sollicitant associations et organismes concernés.  
Une proposition de concerts à destination de Comités d'Entreprise pourrait en outre faire partie des actions à étudier.

- Une initiation « son et lumière », pourrait être proposée aux élèves des arts de la scène en voie de professionnalisation.
- Dédier une communication privilégiée aux élèves des classes COP et PREPA afin de leur permettre d'identifier les offres les visant plus particulièrement comme certains cycles de conférences ou ateliers atypiques.

## 4.2 COOPERATION AVEC LES EQUIPEMENTS ARTISTIQUES METROPOLITAINS

 <b>COOPERATION AVEC LES EQUIPEMENTS ARTISTIQUES METROPOLITAINS</b> 1 programme et 5 actions	ACTIONS À RÉALISER	ACTIONS À ÉTUDIER
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coopérations : confirmer l'Action Culturelle du Conservatoire comme l'interlocuteur unique et favoriser des conventions d'objectifs artistiques satisfaisants et réciproques (ex. le secteur associatif)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôler la communication effectuée avec les partenaires</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter la visibilité de la diffusion au niveau local et national (financement)</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser les projets pédagogiques transversaux</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'une association pour faciliter, notamment, des solutions organisationnelles et financières avec les saisons des partenaires (achats de places, etc.)</li> </ul>	X	

### MISES EN APPLICATION

**Tout d'abord, les liens entre le *Conservatoire TPM* et ses partenaires sont nécessairement formalisés. Trois points découlent de cette première remarque :**

- Ne pas s'imposer chaque année des projets qui perdraient en intérêt au fil des ans.
- Favoriser les engagements réciproques
- Une communication associée affirme les liens entre les partenaires (présence des logos)

**S'ils sont formalisés, les liens entre le *Conservatoire TPM* et ses partenaires sont par ailleurs multiples. Trois autres points résultent de ce second constat :**

- Les liens culturels actuels (accès aux spectacles) dévoilent toute la diversité, la qualité et la résonance de l'offre « école du spectateur ».

Les liens spécifiques et la proximité géographique entre le *Conservatoire TPM* et l'*ESADTPM*, autre établissement majeur d'enseignement artistique du territoire, conduisent à envisager ces axes de travail :

- Permettre une formation culturelle élargie par des temps d'enseignement partagés. Un cycle de séminaires est à imaginer (1 par trimestre) autour de 3 thèmes : lutherie contemporaine, scénographie dans le spectacle vivant, art et design sonore. A déterminer le caractère obligatoire de ce cycle.

- Mettre en commun un ensemble d'actions de sensibilisation à la professionnalisation. Le cycle de conférences déjà évoqué ci-avant (cf. 2.5. "Enseignements artistiques et débouchés métiers") est à poursuivre autour de préoccupations communes : droit d'auteur, social, communication...

## 5. MODERNISATION DES LOCAUX

SYNTHÈSE DES BESOINS	
MUSIQUE	<p>L'ensemble des Sites (à l'exception du Pradet qui a bénéficié d'un nouveau bâtiment livré en janvier 2020 et de la Seyne sur Mer), est en déficit de salles, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.</p> <p>Des travaux sont actuellement en cours sur Toulon (ex-ESAD) : ils nécessitent une programmation lourde sur plusieurs exercices budgétaires afin de pouvoir résoudre les problèmes engendrés par l'absence de locaux adaptés à l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.</p> <p>Sur les autres Sites (ex. La Valette), des investissements seront nécessaires pour pouvoir maintenir les activités durablement. D'une manière générale les salles ne répondent pas à la même cohérence entre les lieux (taille, insonorisation, équipement audiovisuel, etc.)</p>
DANSE	<p>Le déficit de studios adaptés disqualifie le Conservatoire au profit des associations bien souvent mieux dotées. Des travaux pourraient améliorer la situation sur le Site de Toulon. Actuellement pas de perspective d'amélioration en vue à Hyères ni à La Valette.</p> <p>Aucun vestiaire ni salle de réunion pour les professeurs de danse. Aucune possibilité pour les élèves de travailler en autonomie malgré les directives ministérielles de programmes libres pour les examens. En tant que spécialité des arts de la scène, la danse doit avoir des lieux d'enseignement adaptés et des lieux de diffusion permettant l'apprentissage du spectacle vivant.</p>
THEATRE	<p>Les travaux entrepris à la rentrée 2020-20201 sur le Site de Toulon (ex bâtiment ESADTPM) ont amélioré la situation, néanmoins des aménagements sont encore nécessaires (isolation phonique, vestiaires, stockage du matériel et des costumes). Si les activités d'enseignement sur Hyères sont en partie satisfaisantes du fait de la mise à disposition partielle du Théâtre Denis, la situation sur le Site de La Seyne demeure insuffisante et complexe. Le nouvel équipement de l'Espace Tisot aurait pu permettre une amélioration et un élargissement des usagers.</p>
CIRQUE	<p>Malgré de bonnes conditions de travail, le département cirque est à la peine pour des raisons de logistique et d'entretien du lieu qui par voie de conséquence se dégrade. Il faut trouver de nouveaux accords plus fluides pour régler ces dysfonctionnements qui nuisent à la progression de la discipline pourtant unique dans un établissement tel que le nôtre.</p>

### Trois cas de figure se dégagent et trois modes d'action

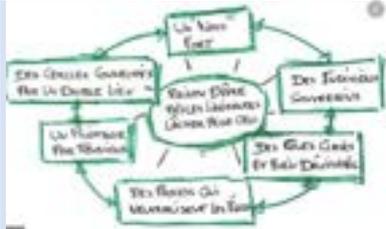
- **Existence de locaux conformes aux activités d'éducation et d'enseignement artistique** pour lesquels une mise à disposition est établie entre la Métropole et les communes concernées : planning, horaires, conditions de sécurité, stockage du matériel, doivent être établis en concertation avec les nécessités des activités dispensées.
- **Existence de locaux conformes aux activités mais devant faire l'objet de quelques aménagements** : accessibilité, insonorisation, travaux internes, création d'espaces...
- **Pas de possibilité de mise à disposition** : nécessité de prévoir un investissement cohérent à l'échelle de l'établissement.

***Des locaux performants et modernes doivent bénéficier des technologies les plus récentes pour répondre à une pédagogie adaptée et renouvée, en phase avec les exigences de production des arts de la scène au XXI<sup>ème</sup> siècle.***

***Le label actuel du Conservatoire de la Métropole TPM réclame évidemment ces infrastructures pour assurer convenablement et à la hauteur de son statut, les missions qui lui sont confiées.***

**Notons la construction du nouveau site du Pradet, dont les locaux ont été inaugurés en janvier 2020, qui permet de disposer de de salles de cours et de répétition (dont une pouvant accueillir 90 élèves) pour les pratiques collectives instrumentales et vocales. C'est le Studio 1984 architecte et Boris Bouchet Architectes qui ont été choisis pour mener à bien ce projet, en raison d'une démarche architecturale, sociale et écologique innovante. Le projet a ainsi reçu le label Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) niveau Argent en avril 2017, notamment pour sa conception en matériaux nobles comme la pierre en façade.**

## 6. EVOLUTION DES SERVICES SUPPORTS POUR PILOTER ET ADMINISTRER L'ACTION

	<p>Gouvernance</p>	<p>Organigramme et instances de pilotage et de concertation</p>
<p>Gestion-Administration</p>		<p>Les procédures</p>

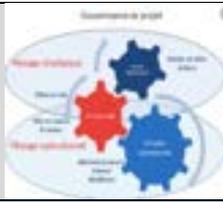
### RAPPEL

Toutes les actions proposées sont issues de l'Analyse-diagnostic détaillé et du document « Orientations projet » auquel chacun peut se référer pour plus de précisions.

### 6.1 GOUVERNANCE ET COHERENCE TERRITORIALE

	<p><b>GOUVERNANCE ET COHERENCE TERRITORIALE</b></p> <p>3 programmes et 12 actions</p>	<p><b>ACTIONS À RÉALISER</b></p>	<p><b>ACTIONS À ÉTUDIER</b></p>
<p>1.1. Place et rôle du Directeur-Adjoint Ressources-Étude-Scolarité-Pédagogie-Innovation</p>		<p>X</p>	
<p>1.2. Création d'une fonction de coordination des Responsables de Sites placée en Direction-adjointe : rôle d'un RdS</p>			<p>X</p>
<p>1.3. Mise en place d'un Secteur "Pédagogie et Innovation"</p>			<p>X</p>
<p>1.4. Équilibrage des heures d'enseignement sur les Sites et Pôles</p>		<p>X</p>	
<p>1.5. Un nouveau positionnement pour la Médiathèque : rattachée à la Direction-Adjointe Action culturelle</p>		<p>X</p>	
	<p><b>2. Assurer une meilleure cohérence territoriale</b></p>	<p><b>ACTIONS À RÉALISER</b></p>	<p><b>ACTIONS À ÉTUDIER</b></p>
<p>2.1. Objectifs opérationnels des Sites</p>			

▪ Préciser missions des Sites : <i>Qui fait Quoi ? , avec Qui ? et sous l'autorité de...</i>	X	
▪ Décloisonnement en milieu scolaire de l'Eveil et de l'Initiation		X
<b>2.2. Objectifs opérationnels des Pôles</b>		
▪ Gestion et administration des disciplines, heures et enseignants par Pôle	X	
▪ Rendre plus significatif l'attraction des possibilités artistiques du Pôle pour le développement du 2 <sup>ème</sup> cycle (Contenus et objectifs du Cycle et Projets transversaux de Pôle)	X	

	<b>3. Clarifier les instances de pilotage du Conservatoire</b>	<b>ACTIONS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
	<b>3.1. Conseils Pédagogiques thématiques</b>	X	
	<b>3.2. Réflexion sur les effectifs des Coordinateurs et Représentants de département</b>		X
	<b>3.3. Précision sur les instances de pilotage :</b>		
	▪ Le Collège de Direction	X	
	▪ Du "Conseil de direction" au "Conseil des Sites et Pôles", afin d'éviter les amalgames	X	

## MISES EN APPLICATION

- D'une manière générale, il s'agit de réaffirmer la position et les fonctions, des postes clés et des instances de conseil et de gouvernance.

## 6.2 GESTION ET ADMINISTRATION

	<b>GESTION ADMINISTRATION 5 programmes et 21 actions</b>	<b>ACTIONS À RÉALISER</b>	<b>ACTIONS À ÉTUDIER</b>
	<b>1. Les procédures de gestion</b>		
	▪ Amélioration de l'information des Secrétaires de Sites	X	
	▪ Améliorer la dématérialisation	X	
	▪ Meilleure utilisation des potentialités d' <i>iMuse</i>	X	
	▪ Accompagner les agents lors des changements effectués par la direction	X	
	▪ Réaliser un plan de formation interne	X	
	<b>2. Les commandes</b>		
	▪ Changer le calendrier des étapes, des besoins à la livraison	X	
	▪ Mise en place d'accords-cadres sur rédaction de CCTP et DCE	X	
	▪ Améliorer le contrôle et l'exécution des contrats	X	
	<b>3. Fonctionnement des régies</b>		
	▪ Mise en place d'une Régie centralisée notamment pour le paiement numérique à distance	X	
	▪ Nécessité de la création d'un poste de Régisseur à temps complet secondé par un adjoint	X	
	▪ Réflexion sur la mise en place de la tarification au Quotient Familial avec révision des tarifs		X
	<b>4. Homogénéiser les données de gestion par des recentrages administratifs</b>		

▪ Saisie des données dans <i>iMuse</i> par un nombre restreint d'agents	X	
▪ Passer d'une banque d'élèves et enseignants rattachés à des Sites à une seule de tout l'établissement unique <i>Conservatoire TPM</i>	X	
▪ Renforcer les rencontres entre administratifs et direction	X	
▪ Constituer un seul "instrumentarium" avec un responsable unique et non un par Pôle !	X	
▪ Veiller au respect des règlements (des études, intérieur, de la tarification)	X	

<b>5. Atelier : Accueil</b>		
▪ Meilleure information et visibilité des horaires	X	
▪ Formation des agents pour une meilleure qualité de l'Accueil, de celui téléphonique ou présentiel (Charte)	X	
▪ Développer usage de la "Carte d'élève" (format numérique)	X	
▪ Mieux communiquer les infos pratiques sur le site internet. Sous forme papier adopter un code couleur.	X	
▪ Utiliser des moyens dématérialisés sur Site pour faire passer l'info (Ecran, QR code...)	X	

## MISES EN APPLICATION

- Les procédures de gestion doivent être conjointement améliorées et simplifiées notamment en abandonnant des fonctionnements antérieurs dont l'absence d'efficacité a été constatée depuis des années notamment la dilution du travail en de multiples échelons.  
**Ainsi, le rattachement des élèves par Site doit être abandonné (il n'y a qu'un établissement) ; la saisie et la gestion des données *iMuse* doivent être recentralisées ; la régie de recettes doit être unique : suppression de 11 sous-régies.**  
 La dématérialisation, toujours insuffisamment pensée et appliquée doit y aider.

# CONCLUSION

## Trois grands axes pour 2021-2027

- Améliorer l'efficacité et l'efficience de la structure "*Conservatoire TPM*" par une *recentralisation* de sa gestion.
- Moderniser :
  - *Les bâtiments* pour offrir des conditions optimales d'enseignement ;
  - *L'enseignement* par l'orientation des d'élèves suivant leurs motivations après un cycle fondamental et de larges découvertes.
- Pour cela, insérer *l'usage des technologies numériques* comme sources de créativité pédagogique (lors des cours par l'audiovisuel, la Wi-Fi, la mise à disposition de compléments à distance, l'enregistrement des prestations) et dans le suivi des élèves (plateforme spécifique, liens de classe par "smartphone", ...). Y former tous les enseignants.

## GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS

A.E.A. / A.T.E.A.	Assistant d'Enseignement Artistique / Assistant Territorial d'Enseignement Artistique
A.H.	Aménagement d'Horaires (ne pas confondre avec classes CHA.)
B.E.C./ B.E.CIR. / B.E.M. / B.E.T.	Brevet d'Etudes Chorégraphiques / Circaciennes / Musicales / Théâtrales
C.E.C.	Certificat d'Etudes Chorégraphiques
C.E.CIR.	Certificat d'Etudes Circaciennes
C.E.M.	Certificat d'Etudes Musicales
C.E.T.	Certificat d'Etudes Théâtrales
C.H.A.M. / C.H.A.D. / C.H.A.T.	Classes à Horaires Aménagés Musique/Danse/Théâtre
C.O.P.	Cycle d'Orientation Professionnelle
C.P.	Classe de niveau Préparatoire (Ecole élémentaire)
C.P.E.S.	Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur
C.R.D.	Conservatoire à Rayonnement Départemental
C.R.R.	Conservatoire à Rayonnement Régional
C.R.C./ C.R.I.	Conservatoire à Rayonnement Communal/Intercommunal
D.A.A.C.	Délégation Académique aux Arts et à la Culture
D.E.P.	Département des Etudes et de la Prospective (Ministère de la Culture)
D.N.O.P.	Diplôme National d'Orientation Professionnelle
D.E.M. / D.E.C. / D.E.T.	Diplôme d'Etudes Musicales / Chorégraphiques / Théâtrales
E.A.C.	Education Artistique et Culturelle (dispositif Education Nationale)
E.M.C.	Eveil Musical et Corporel
E.N.	Education Nationale
E.S.A.D.T.P.M.	Ecole Supérieure d'Art et de Design de <i>Toulon-Provence-Méditerranée</i>
F.M.	Formation Musicale
G.A.O.	Gravure Assistée par Ordinateur (logiciels de notation musicale)
G.S.M.	Grande Section Maternelle
I.M.S.	Intervenant en Milieu Scolaire
I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
L.C.A.P.	Loi relative à la liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (2016)
M.A.A.	Musiques Actuelles Amplifiées
M.A.O.	Musique Assistée par Ordinateur (logiciels de traitement et montage du signal audio)
M.A.P.T.A.M.	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (2014)
M.T.P.M.	Métropole <i>Toulon-Provence-Méditerranée</i>
P.A.C.A.	Provence-Alpes-Côte d'Azur (nouvelle appellation Région SUD)
P.E.A.	Professeur d'Enseignement Artistique (H.C. : Hors Classe / C.N. : Classe Normale)
P.E.A.C.	Parcours d'Education Artistique et Culturelle
S.2T.M.D.	Baccalauréat Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse
S.E.A.M.	Société des Editeurs et Auteurs de Musique
S.N.O.P.	Schéma National d'Orientation Pédagogique

# CONSERVATOIRE TPM

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



ésad tpm

